UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Les effets des prélèvements obligatoires sur la croissance économique des PVD : cas du Burundi (1980-2005)

Nindereye, André; Nkurunziza, René; Sous la direction de : Dr Cyriaque Nzirorera

2008
UB, Faculté des sciences économiques et administratives
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1459

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES

LES EFFETS DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DES PVD : CAS DU BURUNDI (1980-2005)

Par :
NINDEREYE André
NKURUNZIZA René Cyprien

Sous la direction de :

Dr Cyriaque NZIRORERA

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Sciences Economiques et Administratives

Option : Economie Politique

Bujumbura, janvier 2008

DEDICACE

A Dieu tout puissant pour les heureuses surprises ;

A mes chers parents pour tant d'efforts ;

A mon grand frère et mes grandes sœurs ;

A mes neveux et nièces ;

A mes cousins et cousines ;

A René Cyprien pour ta franche collaboration ;

A tous mes amis.

NINDEREYE André

A JEHOVAH EL- SHADAI pour son amour incommensurable ;

A mon regretté père ;

A ma chère maman pour ta patience ;

A mon regretté grand frère ;

A ma regrettée grande sœur ;

A mes frères et sœurs, pour qui, ce travail est signe d'encouragement ;

A mes beaux-frères ;

A mes neveux et nièces ;

A mes oncles et tantes ;

A mes cousins et cousines ;

A mes amis ;

A tous qui sont dévorés par le zèle du royaume de Dieu ;

A André NINDEREYE, pour ta franche collaboration ;

A celle avec qui, nous partagerons les dons de Dieu.

NKURUNZIZA René Cyprien

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS.

Au terme de ce travail, nous avons un réel plaisir d'exprimer nos sentiments de remerciement et de profonde gratitude à toutes les personnes sans le concours desquelles, ce travail n'aurait pas vu le jour.

Nos sincères remerciements sont adressés à tous les professeurs de la Faculté des Sciences Economiques et Administratives qui ont contribué à notre formation intellectuelle et humaine durant notre séjour à l'Université du Burundi. Nous pensons plus particulièrement à Cyriaque NZIRORERA, Professeur à ladite Faculté et Directeur de ce mémoire qui, malgré ses multiples obligations, n'a ménagé aucun effort pour guider nos premiers pas de recherche. Ses conseils pertinents, sa rigueur scientifique et sa disponibilité nous ont été d'une grande utilité. Cependant, nous restons les seuls responsables des éventuelles crreurs qui s'y seraient glissées. Nous remercions également Dr NIYONGABO Gilbert et Maître Léonidas NDAYIZEYE respectivement Président et membre du jury pour avoir accepté de lire ce mémoire et d'en constituer le jury.

Nous sommes également très reconnaissants envers nos éducateurs, de l'école primaire jusqu'à l'Université, pour la formations tant morale qu'intellectuelle qu'ils nous ont inculquée. Que toutes les personnes qui ont fourni documents et/ou information trouvent à travers ces quelques lignes l'expression de notre profonde gratitude.

Enfin, à vous qui, sans être cités, avez témoigné de votre générosité en nous apportant un appui quelconque pour l'aboutissement de ce travail, nous disons sincèrement merci.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.

ABUBEF	: Association Burundaise pour le Bien-être familial
ADF	: Augmented Dickey et Fuller
ASS	: Afrique Sub-Saharienne
BRB	: Banque de la République du Burundi
CHAP	: Chapitre
C.T	: Court terme
CV	: Critical value
DE	: Droit d'entrée
DF	: Dickey and Fuller
D.P	: Dépense publique
D.S	: Droit de sortie
E.N.S	: Ecole Normale Supérieure
FBU	: Francs Burundais
F.S.E.A	: Faculté des Sciences Economiques et Administratives
I.D	: Impôt direct
I.I	: Impôt indirect
I.N.S.S	: Institut National de la Sécurité Sociale
I.R	: Impôt réel
I.R.B	: Impôt sur revenus et bénéfices
J.B	: Jarque et Berra
L.T	: long terme
MCE	: Modèle à correction d'erreur
MCO	: Moindres carrés ordinaires
MFP	: Mutuelle de la fonction publique
NIF	: Numéro d'identifiant fiscal
N°	: Numéro
Op. cit	: Opere citato (ouvrage déjà cité)
P	: Page
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PIB	: Produit Intérieur Brut

P.P	: Phillips et Perron
PVD	: Pays en Voie de Développement
R.F.T	: Recettes fiscales totales
RMSE	: Root Mean Squares Error (Racine de l'erreur quadratique moyenne)
SER	: Standard of error regression
SWAA	: Society for women against AIDS
T.C.E	: Taxe sur commerce Extérieur
T.C.I	: Taxe sur commerce Intérieur
T.I	: Total impôt
T.T	: Taxe sur transaction
T.V.A	: Taxe sur valeur ajoutée
V.A	: Valeur ajoutée

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES.

1.Tableaux.

Tableau n°1 : La nature des prélèvements.
Tableau n°2 : Evolution des impôts directs de 1980 à 2005.
Tableau n°3 : Evolution des impôts indirects de 1980 à 2005.
Tableau n°4 : Evolutions des prélèvements fiscaux au Burundi de 1980 à 2005
Tableau n°5 : Evolution du D.E et du D.S par rapport au total des impôts de 1980 à 2005.
Tableau n°6 : Evolution des taux de cotisation et des plafonds des salaires depuis 1962.
Tableau n°7 : Evolution des cotisations sociales de 1980 à2005.
Tableau n°8 : Evolution de la pression fiscale au Burundi de 1980 à2005.
Tableau n°9 : Résultats du test de stationnarité des séries.
Tableau n°10 : Résultats de l'estimation de la relation statique.
Tableau n°11 : Résultats du test stationnarité du résidu.
Tableau n°12 : Résultats de la relation dynamique.

2. Graphiques

Graphique n°1 : Déplacement de la trajectoire de la croissance des activités de l'Etat.
Graphique n°2 : Effet du tarif douanier sur les différents agents d'une économie.

LISTE DES ANNEXES

Tableau n°1 : Résultats de la régression de la relation de court terme.
Tableau n°2 : Données utilisées de 1980-2005.
Graphique n° 1 :Cusum test.
Graphique n°2 : cusum of squares test.
Graphique n°3 : Evolution de prélèvements fiscaux de 1980 à 2005.

Table des matières

Dédicace.....i
Remerciements.....ii
Liste des sigles et abréviations.....iii
Liste des tableaux et graphiques.....iv
Liste des annexes.....v
0. Introduction générale.....1
0.1. Intérêt du sujet.....2
0.2.Problématique.....3
0.3. Formulation des hypothèses.....4
0.4. Méthodologie de travail.....5
0.5. Articulation du travail.....5

CHAP.I : GENERALITES SUR LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES ..6
I.0.Introduction.....6
La fiscalité dans les PVD.....8
I.1.1. Définition de l'impôt.....9
I.1.2. Caractère de l'impôt.....10
I.1.3. La fiscalité Africaine.....11
I.1.4. Les caractéristiques générales de la fiscalité Africaine.....12
I.2. La pression fiscale et structure fiscale.....15
I.2.1. La pression fiscale.....15
I.2.1.1. La conception économique de la pression fiscale.....15
I.2.1.2. Conception psychologique de la pression fiscale.....16
I.2.2. La structure fiscale.....16
I.2.2.1. Structure fiscale et inégalités.....16
I.2.2.1.1. Inégalités fiscales et socio-économiques.....17
I.2.2.1.2. Egalité « devant impôt » et par « impôt ».....17
I.2.2.2. Structures fiscales et système économiques.....18
I.2.2.2.1. Cas des pays développés.....18
I.2.2.2.2. Cas des pays en voie de développement.....19
I.2.2.3. Structure fiscale conçue comme instrument de croissance.....20
I.3. Critique de la fiscalité des PVD.....23
I.3.1. Les effets économiques négatifs.....23

1.3.2. Une assiette étroite.....24
I.3.3. Les services fiscaux peu efficaces.....25
I.3.4. Une législation inadaptée.....25
I.4. Une approche résumée de la croissance économique26
I.4.1. Interdépendance sectorielle.....28
I.4.2. La politique budgétaire et multiplicateur des dépenses Gouvernementales.....33
I.4.3. La politique budgétaire et multiplicateur fiscal.....34
I.4.4. L'analyse de la fiscalité chez les post-keynésiens.....35
I.4.5. L'analyse de la fiscalité chez les néo-classiques.....37
Synthèse du premier chapitre39

CHAP.II : ANALYSE DESCRIPTIVE DES EFFETS DU PRELEVEMENT FISCAL SUR L'ECONOMIE BURUNDAISE.....40

II.0. Introduction.....40
II.1. Structure et système de la fiscalité burundaise.....41
II.1.1. La structure de la fiscalité burundaise.....41
II.1.2. Le système fiscal burundais.....43
II.1.3. Le poids du prélèvement fiscal.....44
II.2. La fiscalité et la croissance économique au Burundi.....45
II.3. Importance des différentes catégories de prélèvements.....47
II.3.1. Les impôts directs.....47
II.3.1.1. Les impôts sur les revenus et bénéfices.....47
II.3.1.2. Les impôts réels.....48
II.3.2. Les impôts indirects.....49
II.3.3. Les impôts sur le commerce extérieur.....53
II.3.4. Les cotisations sociales.....55
II.4. Choix d'une structure du prélèvement fiscal.....61
II.4.1. Les effets économiques d'impôts directs au Burundi.....63
II.4.2. Les effets économiques des impôts indirects internes.....63
II.4.3. Gagnant et perdant de l'application d'un tarif douanier.....66
Synthèse du deuxième chapitre68

CHAP.III : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU BURUNDI (1980-2005).....69
III.0. Introduction69
III.1. La spécification du modèle d'analyse70
III.2. Présentation des tests du modèle.....71
II.2.1. Les tests de stationnarité.....71
III.2.2. Notion d'intégration.....72
III.2.2.1. Tests de Dickey et Fuller (simple ou augmenté)73
III.2.2.2. Le Test de Phillips et Perron (PP-test).....75
III.3. Les tests de coïntégration.....76
III.4. Estimation du modèle à correction d'erreur.....77
III.5. Présentation des variables dans le modèle.....78
III.6. Résultats des tests du modèle.....80
III.6.1. Résultats du test de stationnarité des séries.....80
III.6.2. Estimation de la relation statique (Long terme).....81
III.6.3. Test de coïntégration entre les variables du modèle.....82
III.6.4. Estimation d'un modèle à correction d'erreur (Dynamique de court terme).....83
III.7. Analyse et Interprétation des résultats.....85
CONCLUSION GENERALE.....90
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....93
ANNEXES

0. INTRODUCTION GENERALE

Les Economistes interventionnistes n'ont cessé de reconsidérer le rôle et l'importance de l'Etat. En effet, les échecs du marché, le besoin d'une offre des biens publics, la nécessité de réduire la pauvreté ou inégalités justifient toujours une forte action de l'Etat et donc un prélèvement public substantiel et ces prélèvements sont assez importants pour être à l'origine des distorsions. A cet effet, des économistes classiques et libéraux prônaient énergétiquement moins d'Etat, considéré comme acteur de dysfonctionnement et devrait se limiter seulement sur les dépenses de souveraineté ; alors que les Keynésiens et les post-Keynésiens montraient la place importante de l'Etat dans les dépenses modernes.

Malgré les conceptions des uns et des autres, ce qui est manifeste est que l'Etat joue un rôle fondamental dans la satisfaction des besoins croissants collectifs et dont le mode de financement constitue un enjeu crucial.

Par conséquent, dans les P.V.D, la fiscalité occupe une place de choix dans la mobilisation des ressources publiques dont leurs aspirations visent l'amélioration économique aboutissant sur les taux maximum de croissance économique. Ainsi, leurs structures fiscales non seulement qu'elles ne sont pas adaptées à leurs économies pour la mobilisation des fonds suffisants mais aussi elles créent des distorsions et leur niveau de prélèvement laisse entendre des critiques profondes.

Au Burundi qui va retenir plus particulièrement notre attention, les prélèvements obligatoires représentent une part considérable du revenu national : 12,5 % en 1980, 16,8 % en 1991 et 27,7% en 2005. La structure fiscale burundaise révèle une pression excessive de la fiscalité indirecte par rapport à la fiscalité directe, respectivement de 8,4% en 1980 à 17,7% en 2005 et de 3,1% en 1980 à 7,5% en 2005.

Eu égard aux accroissements rapides de ces prélèvements, on devrait s'attendre à une croissance économique de même allure, d'où le sujet de recherche porte sur **« les effets des prélèvements obligatoires sur la croissance économique des PVD : cas du Burundi (de 1980 à 2005)** ».

0.1. Intérêt du sujet

Les PVD ont en commun un grand nombre de problèmes dans le domaine de la politique fiscale. Ils ont tous besoin d'accroître le montant des revenus publics pour financer les projets destinés à accélérer le rythme de la croissance économique et à améliorer le niveau de vie de la population.

La source principale des ressources de l'Etat provient des prélèvements obligatoires même si l'aide étrangère est prépondérante dans les PVD. Mais « la fiscalité est l'instrument qui doit permettre aux Etats de renforcer leur indépendance vis-à-vis de l'aide extérieure et de réapproprier pleinement leurs politiques de développement[1] ».

Au début des années soixante, KALDOR N. dans son article, se posait la question ci-après : les pays sous-développés apprendront-ils à lever des impôts ? Il faisait remarquer que «les prélèvements obligatoires atteignaient 25% à 30% du PIB dans les pays développés contre 8% à 15% dans les pays en voie de développement [2]».Cet appel a été très bien accueilli car en 1991, ces pays avaient une part considérable des prélèvements obligatoires dans le PIB de l'ordre de 15% à 20% mais laissant apparaître des distorsions fiscales pouvant causer la faible croissance économique.

[1] Chambas G. , Afrique au Sud du SAHARA : Mobiliser des ressources publiques au développement, Paris, Economica, 2005, P10

[2]Kaldor N. , cité par Bobe B. , LLau P., Fiscalité et choix économique, Paris, Calman – Lévy, économie contemporaine, 1978 P.122.

Depuis les années 80, des mesures visant à bien aménager le système fiscal ont été mises en place. Toutefois, les résultats restent toujours décevants partout dans les pays en voie de développement.

Dans notre analyse, nous nous sommes penchés beaucoup plus sur la fiscalité car cette dernière constitue la composante principale des prélèvements obligatoires.

La réforme d'un système fiscal est souvent un processus délicat et complexe parce qu'elle affecte la répartition des revenus. Son objectif est d'instituer souvent un système efficace fondé sur les impôts gérables et politiquement acceptables qui procurent des recettes suffisantes et créent un minimum de distorsions. Ainsi, la structure d'imposition plus équilibrée est visée.

0.2. Problématique

Au Burundi, comme ailleurs, les questions relatives à la fiscalité préoccupent les autorités publiques dans la prise de certaines décisions. La politique fiscale constitue un instrument de politique économique d'une grande importance pour une économie donnée.

De nombreux auteurs s'accordent que l'impôt modifie les prix relatifs des biens, la répartition des revenus et le taux de croissance. Selon RICARDO D. « l'incidence de l'impôt se manifeste sur la répercussion dans les prix des produits, modification de l'offre des biens, d'épargne, de travail, etc[3] ».Cela permet de dire que l'impôt a des effets sur l'ensemble de l'économie à la manière d'un médicament efficace qui modifie tout l'équilibre biologique d'un patient sous trois raisons :

1° L'impôt prélève une partie du pouvoir d'achat des contribuables et diminue ainsi les possibilités de consommation et d'épargne du secteur privé.

[3] Ricardo D. , Principes de l'économie politique et de l'impôt, Paris, calman-Lévy, 1970, P.115

2° Les prélèvements s'opèrent au profit de l'Etat. Il y a transfert des possibilités financières de l'économie privée à l'économie publique.

3° L'Etat utilise le produit de l'impôt pour financer ses dépenses ; il réinjecte de la sorte ce produit dans l'économie privée, il le redistribue aux pauvres.

Eastery et Robelon (1992) disaient que « l'impôt a un effet négatif sur l'allure de l'expansion économique[4] » et BROCHIER H. (1985), quant à lui, avait trouvé que « le gouvernement utilise la fiscalité pour promouvoir la croissance économique et celle-ci est appréciée par l'évolution des agrégats macroéconomiques tels que le PIB,la consommation, etc[5] ».Nous pouvons donc dire que l'impôt affecte la croissance économique soit positivement, soit négativement. Cela soulève la question ci-après : comment la politique fiscale agit-elle sur la croissance économique ? Pour répondre à cette question, nous partons des hypothèses suivantes :

0.3. Formulation des hypothèses

H_1 : Les prélèvements fiscaux pénalisent la croissance économique ;

H_2 : Le taux de prélèvement global influence d'une manière négative la Croissance économique.

[4] Eastery et Robelo cité par Bashirahishize P. , Impact des recettes fiscales sur la croissance économique au Burundi (1970-1995),Bujumbura, UB, F.S.E.A, , 1999, P.12

[5] Brochier H. , LLau P., Michalet CHA. , Economie financière, Paris,PUF, 1975, P.351

0.4. Méthodologie de travail

Dans une recherche qui se veut scientifique, il est indispensable de confronter ses propres idées aux expériences de ceux qui ont déjà traité des sujets similaires. Nous nous sommes inspirés des publications en matière d'impôt. Nous avons également consulté des ouvrages et documents divers en rapport avec notre sujet. Nous avons également tester empiriquement l'influence des prélèvements obligatoires sur la croissance économique au Burundi par le Mécanisme à Correction d'Erreur (MCE). A cet effet, une bibliographie a été établie pour faciliter la tâche à nos lecteurs.

0.5. Articulation du travail

Notre travail s'articule sur trois chapitres. Le premier chapitre traite les généralités sur les prélèvements obligatoires. Ici, nous avons montré la structure et les caractéristiques de la fiscalité africaine ainsi que les lacunes de cette dernière.

Au deuxième chapitre, notre attention a été dirigée vers l'analyse descriptive des effets du prélèvement fiscal sur l'économie burundaise. Dans ce chapitre, nous avons essayé de montrer les différentes catégories d'impôts que connaît le Burundi, la structure et l'évolution de la fiscalité burundaise ainsi que le poids des différents prélèvements d'impôt sur le PIB.

Enfin, le troisième et dernier chapitre a été consacré à l'analyse empirique des effets des prélèvements obligatoires sur la croissance économique au Burundi (1980-2005). Dans cette analyse, nous avons présenté d'une manière synthétique la méthodologie économétrique avant de faire une analyse et l'interprétation des résultats.

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES.

I.0. Introduction

Pour l'ensemble des PVD, quel que soit leur niveau de développement, l'impôt constitue le moyen fondamental pour financer une offre des biens publics susceptibles de répondre de manière durable aux besoins de la collectivité.

« Les pays africains mobilisent un taux de prélèvement public global similaire à celui des autres pays en voie de développement[6] ».Les pays d'ASS possèdent une grande diversité de niveau de prélèvement. Un grand nombre de ces pays ne dispose pas des ressources publiques suffisantes pour financer les biens publics nécessaires au développement.

On remarque une défaillance en matière de mobilisation des ressources fiscales et une instabilité des ressources publiques dans ces pays. Il est donc nécessaire d'améliorer une politique de mobilisation des ressources publiques.

Les PVD éprouvent un grand nombre de problèmes en matière de politique fiscale. Ils ont un besoin urgent d'accroître les ressources publiques pour pouvoir financer les projets destinés à accélérer la croissance économique. L'aide étrangère bien qu'importante et souvent même essentielle n'a des chances d'être efficace que si elle complète les moyens de financement que le pays est en mesure de prélever sur ses propres ressources.

Un système efficace de prélèvements fiscaux (ou d'autres contributions obligatoires) constitue un moyen de fournir les ressources nécessaires à ses services tout en réduisant les dépenses de consommation au profit de l'investissement.

[6]Chambas G. , op.cit, P.20

Autrement dit, le prélèvement fiscal peut fournir les ressources publiques nécessaires pour compléter l'aide étrangère en vue du financement de projets importants de formation du capital dont le pays a besoin aussi bien pour atteindre un rendement plus élevé dans l'industrie que dans l'agriculture et pour développer les services éducatifs et culturels pour la majorité de la population. « Les prélèvements fiscaux constituent la seule alternative à l'inflation qui est un moyen malhabile et inefficace de trouver des ressources [7]».Le but de la politique fiscale consiste à déplacer les ressources et à encourager leur utilisation pour des buts essentiels au lieu d'objectifs moins importants.

Dans les pays en voie de développement, les revenus sont bas en partie parce que les gains sont bas, mais aussi parce que les systèmes fiscaux sont désuets. Les sociétés pauvres ont souvent un potentiel d'impôt plus grand qu'on peut le supposer parce qu'elles abritent des inégalités économiques considérables. Les citoyens les plus riches peuvent être amenés à contribuer davantage au trésor au détriment de la consommation d'articles de luxe.

Le potentiel d'un pays dépend :

- de l'excédent de consommation effective sur la consommation minimum indispensable de la population. Les impôts ne doivent être payés que du surplus économique c'est-à-dire l'excédent de la production sur le minimum vital de la population. Si ce surplus n'est utilisé à des fins d'investissements productifs, les prélèvements fiscaux ne feront que réduire le taux d'accumulation du capital de la communauté, ce qui aura des effets néfastes sur l'expansion économique.

Pratiquement, cette consommation minimum indispensable ne peut être mesurée car elle dépend des conventions sociales, des coutumes et du niveau généralement répandus dans la consommation en question.

[7] Kaldor N., Les problèmes fiscaux et monétaires dans les PVD, Paris , Dunod, 1967, P.207.

- de l'inégalité existante dans la distribution du revenu national, ce qui est lié au revenu provenant de la possession de biens et de son degré de concentration. De deux pays avec le même revenu réel par tête, celui où le niveau de vie habituel de la masse de la population sera le plus bas est celui où la part du revenu national afférente à une minorité des possédants est plus élevé. L'utilisation efficace du potentiel des pays sous-développés pose des problèmes qui varient selon les conditions qui règnent dans ces pays en question.

I.1. La fiscalité dans les PVD

La politique fiscale comme les autres formes de politique sociale et économique reflète et exprime les vies économiques générales, les aspirations sociales et les objectifs des citoyens d'un pays. Chaque pays a un ensemble d'institutions sociales, politiques et économiques qui lui est propre ; il n'est donc pas possible d'esquisser une situation générale des impôts qui serait idéal pour tous les PVD.

Les populations des PVD dirigent nettement leurs aspirations vers une amélioration économique. La réalisation d'un taux maximum de croissance économique est devenue actuellement l'objectif principal à atteindre dans le monde entier mais le problème de développement réside dans la mobilisation et l'affectation des ressources à des fins de croissance de telle sorte que la croissance puisse se soutenir elle-même.

Selon G. Chambas (2005), les pays d'ASS se sont engagés à améliorer des ressources publiques d'un niveau suffisant pour financer de manière durable l'offre de biens et assurer la transition fiscale. C'est à dire réduire les distorsions en substituant des ressources de fiscalité interne aux ressources tarifaires.

I.1.1. La définition de l'impôt

Une évidence est que le concept de l'impôt est inséparable du concept de l'Etat. Donc qui dit « impôt » dit nécessairement « l'Etat ». La fiscalité est donc la stratégie étatique c'est à dire des pouvoirs publics. Des auteurs ont ainsi essayé de donner la définition de l'impôt qui en quelques sortes a connue une évolution.

Le dictionnaire économique définit l'impôt comme un prélèvement obligatoire sans contrepartie, effectué par l'Etat ou les collectivités locales afin de subvenir aux dépenses publiques[8].

Pour Jeze G., l'impôt est une prestation de valeur pécuniaire exigée des individus d'après les règles fixes et uniquement à raison du fait que les individus qui doivent les payer sont membres d'une communauté politique organisée[9].

Duverger M.[10] quant à lui estime que l'impôt est une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité à titre définitif et sous contrainte en vue de la couverture des charges publiques.

De ces trois définitions, nous pouvons dire que les impôts sont des prestations pécuniaires mises à la charge des personnes physiques et morales en fonction de leurs capacités contributives et sans contrepartie

[8] Bernard Y. et Colli J.C ., Dictionnaire économique et financier, Paris,Edition seuil, 1989, P.709

[9] Jeze G., cité par Loecks, F et al , Elément de la science des impôts, 2ème édition, Bruxelles, 1961-1962 P.137

[10] Duverger M. , cité par Loecks, F et al., op cit p.40

déterminée en vue de la couverture des dépenses publiques et de la réalisation d'objectifs économiques et sociaux fixés par la puissance publique.

Les impôts se différencient ainsi des taxes qui sont elles aussi de prélèvements obligatoires mais elles rémunèrent un service rendu sans toutefois que la taxe soit proportionnelle à ce service.

Cependant, cette différence de principe est contredite par le fait que de nombreux impôts portent le nom de taxes : T.V.A, taxe foncière, taxe d'habitation, etc.

Les impôts se différencient également des cotisations sociales qui sont aussi des prélèvements obligatoires mais elles financent des dépenses sociales ne relevant pas du budget de l'Etat, qui sont en fait gérées par des organismes sociaux (MFP, INSS pour le cas du Burundi).

Toutefois, même si des différences existent, les impôts, les taxes et les cotisations sociales ont en commun le caractère obligatoire : ce sont des prélèvements obligatoires. Ainsi, l'impôt appartient aux multiples prélèvements obligatoires et, en est donc la composante essentielle.

I.1.2. Les caractéristiques de l'impôt.

Premièrement, l'impôt est une prestation pécuniaire. Il s'acquitte en argent et non en nature. Toutefois, l'impôt a longtemps été payé en nature avant la révolution industrielle. C'est le cas par exemple des corvées, dîmes, (un dixième de la récolte), etc.

Deuxièmement, l'impôt est une prestation forcée et obligatoire : si l'impôt est consenti collectivement, il est supporté individuellement. Il est la manifestation de la puissance publique. L'impôt est payé à titre définitif. Il ne peut plus être l'objet de restitution à la différence de l'emprunt.

Troisièmement, l'impôt est payé sans contrepartie. La contrepartie de l'impôt est collective et indirecte. Individuellement, il n'y a pas de corrélation ni dans le temps, ni dans l'espace ni dans le montant que le contribuable donne à l'Etat.

Quatrièmement, l'impôt sert à couvrir les charges publiques. L'impôt est une répartition des frais généraux à ses citoyens. L'impôt est destiné à financer le budget de l'Etat pour que celui-ci accomplisse les besoins sociaux de la population.

Aussi, l'impôt est-il un instrument de l'intervention de l'Etat. Depuis les années 1950, l'impôt est devenu un instrument utilisé pour atteindre les objectifs sociaux, politiques et économiques. Il est utilisé comme un acteur de développement, un instrument de redistribution, réduire les inégalités, etc.

Cinquièmement, l'impôt doit être rentable. En effet, les frais de perception de l'impôt doivent être inférieurs à ce qu'il rapporte.
Pour que cette condition se réalise, l'impôt doit d'abord être universel. Ce qui revient à dire que la matière imposable doit effectivement l'être avec absence de toute évasion. Ensuite, il doit être inéluctable : c'est-à-dire que le contribuable n'a aucune possibilité d'y échapper. Enfin, l'impôt doit être invisible : c'est-à-dire que le poids de celui-ci ne doit pas être senti par le redevable.

I.1.3. La fiscalité africaine

« La fiscalité est l'ensemble des prélèvements obligatoires effectués par l'administration publique à titre définitif et sans contrepartie immédiate et directe[10] ». Sa finalité est double : réaffecter des ressources nationales en direction des biens et services collectifs, redistribution des revenus pour promouvoir l'équité sociale.

[10] Jacquemot P. et Raffinot M., : La nouvelle politique économique : Edicif, 1993, P.187

En Afrique, le prélèvement fiscal est généralement faible. Sa finalité présente des caractéristiques particulières qui résultent de l'histoire coloniale, mais aussi des politiques menées après les indépendances.

On considère aujourd'hui que les systèmes fiscaux africains ont créé des distorsions dommageables sur les activités économiques et qu'ils engendrent des inégalités croissantes dans la répartition des revenus.

La menace des déficits chroniques sur leur solvabilité ainsi que l'échec des politiques de contraction entamées depuis 1986 (PAS) ont poussé les Etats africains à procéder à des reconstructions des systèmes d'imposition perçus comme un élément crucial des nouvelles politiques économiques.

I.1.4. Les caractéristiques générales de la fiscalité africaine

La fiscalité africaine présente des traits caractéristiques tant par rapport à celle des pays industrialisés que par rapport à celle des autres pays en développement.

En général, l'essentiel des ressources est issu des droits indirects qui frappent les échanges de marchandises. Les impôts directs qui frappent les revenus des facteurs de la production, ne constituent qu'une faible part du total des ressources.

Parmi les droits indirects, c'est la fiscalité dite de porte (droits et taxes sur les importations et les exportations) qui domine. Les campagnes connaissent des prélèvements indirects essentiellement opérés sur les produits d'exportation mais surtout de l'accaparement par l'Etat du bénéfice des caisses de stabilisation résultant de la différence entre les prix mondiaux et les prix à la production.

Cet accaparement n'a pas conduit à une intégration formelle de ces ressources dans le budget de l'Etat, mais plutôt à la prise en charge des

dépenses de nature publique par la caisse de stabilisation qui n'avait été créée pour cela.

Dans les années 60 et 70, des prélèvements importants ont été permis par ce système mais dans les années 80, ce système a été abandonné grâce à l'influence des organisations internationales et l'effondrement des prix mondiaux s'inverse sous l'effet de l'augmentation des prix aux producteurs.

Dès lors, les campagnes ne supportent aucun type d'imposition directe et l'impôt indirect se limite seulement à ce qu'il frappe les produits non agricoles qu'elles consomment.

Par ailleurs, les gouvernements ont utilisé des taux pour résoudre des problèmes économiques qui ont occasionné des niveaux nominaux extrêmement élevés, sans avoir réfléchi sur leurs effets sur les prix et l'élasticité des consommations ce qui a parfois provoqué des déconvenues.

Tableau n°1 : La nature des prélèvements

Recettes courantes du budget	Recettes fiscales	Fiscalité directe	Sur des traitements et salaires. Sur les bénéfices industriels et commerciaux. Sur les revenus des capitaux immobiliers. Sur les droits d'exercice d'une activité, sur les loyers.
		Fiscalité indirecte intérieure	Sur le chiffre d'affaires(CA) Sur la valeur ajoutée (VA) Sur la consommation
		Fiscalité indirecte extérieure	Sur les importations Sur les exportations
	Recettes non fiscales		Timbres, amendes, revenus distribués des entreprises publiques
Recettes en capital			Vente des éléments du patrimoine Vente des parts des sociétés publiques
Autres prélèvements			Sur les caisses de stabilisation Sur trésorerie des entreprises publiques Sur des trésoreries de sécurité sociale et retraite

Source : Jacquemot P. et Raffinot M., op.cit, P.298

I.2. La pression fiscale et structure fiscale

La notion de pression fiscale est indissociable de la structure fiscale et du revenu imposable.

I.2.1. La pression fiscale

La pression fiscale est généralement définie comme étant le rapport entre la masse du prélèvement fiscal global et le produit national brut. Les recettes budgétaires sont elles-mêmes constituées par un ensemble complexe d'impôts et de taxes. « La part relative aux impôts et taxes constitue la structure fiscale [11]».Pour élargir cette définition, on ajoute à l'ensemble des recettes budgétaires (impôts indirects, directs, fortune, dépense, etc.), les contributions de sécurité sociale car celles-ci constituent une ponction obligatoire, même si, contrairement à la définition traditionnelle de l'impôt, leur produit est affecté à des dépenses spécifiques.

La pression fiscale ne doit pas être neutre, elle doit jouer un rôle correctif de la répartition du revenu national tel qu'elle résulte du libre jeu des forces du marché. D'où deux conceptions de la pression fiscale vis-à-vis du contribuable.

I.2.1.1. Conception économique de la pression fiscale

Le contribuable moyen a sans doute du mal à concevoir la ponction fiscale comme un mal nécessaire à la société dans laquelle il vit. Considérée comme un sacrifice et imposée avec toute la force unilatérale de la contrainte publique, le contribuable va chercher à dissimuler l'intensité de ses préférences et tenter d'éviter au maximum le prélèvement fiscal au lieu de fixer volontairement sa contribution.

[11] Brochier H. ;LLau P. ,Michalet CHA. , op.cit, P.351

D'abord, il va chercher à modifier son comportement de travailleur, d'épargnant ou d'entrepreneur pour essayer de glisser l'incidence fiscale sur d'autres agents économiques. Ensuite, il va essayer de réduire sa pression fiscale en faisant l'évasion fiscale, soit frauduleusement, soit par des pratiques légales d'exonérations fiscales touchant certaines formes de revenus.

I.2.1.2. Conception psychologique de la pression fiscale

La pression fiscale n'est pas ressentie en tant que telle c'est-à-dire sur base de l'ensemble des taxes effectivement payées. Elle est en fonction de la nature des impôts.

Les impôts directs assis sur le revenu ou la fortune sont clairement et douloureusement perçus tandis que les impôts indirects incorporés aux prix de vente passent plus facilement inaperçus. L'existence de ce facteur psychologique est très importante pour expliquer la part relative des impôts sur la dépense dans les structures sociales.

I.2.2. La structure fiscale

La structure fiscale correspond à la répartition des différents types d'impôts dans la charge globale. Il est aussi impossible de rendre compte de la complexité des structures fiscales des différents pays dans leur détail.

I.2.2.1. Structure fiscale et inégalités

Les rapports entre structures fiscales et inégalités ont intéressé beaucoup de chercheurs. Ainsi Bobe B. (1978) a soulevé que les inégalités de revenu, loin d'être combattues par l'impôt sur la dépense ou l'impôt sur les sociétés, sont au contraire, parfois renforcées.

Selon Chambas G. (2005), les inégalités de revenu est un facteur pénalisant les prélèvements publics ainsi rendant un consentement à l'impôt de l'ensemble des contribuables plus faibles suite à une résistance efficace des groupes privilégiés restreints dans les pays les plus inégalitaires. Donc, la réduction des inégalités et mobilisation des ressources publiques sont considérées comme des objectifs complémentaires.

I.2.2.1.1. Inégalités fiscales et socio-économiques

La question des inégalités fiscales et donc de l'impôt juste ne date pas d'hier. Elle est aussi ancienne que l'économie politique. L'égalité devant l'impôt comme l'égalité par impôt ont suscité des débats (réflexions). Les inégalités fiscales sont parfois le reflet des inégalités sociales plus fondamentales ; tel est le cas, semble-t-il de l'évasion et de la fraude fiscale.

I.2.2.1.2. Egalité « devant impôt » et « par impôt ».

La façon d'acquitter l'impôt n'est pas convenue par tout le monde. Pour certains, les contribuables doivent acquitter l'impôt en fonction des avantages qu'ils retirent dans la formule dépense publique : principe du bénéfice résumé dans la formule « paye qui profite ».

Pour d'autres, les individus doivent être imposés en fonction de leurs capacités de paiement respectives : approche dite de capacité contributive qui conduit à affirmer « paye qui peut ».

Il est donc usuel de distinguer l'équité horizontale qui consiste à imposer également deux individus ayant des capacités contributives identiques de l'équité verticale impliquant par exemple une progressivité de l'impôt. L'équité horizontale peut correspondre à l'égalité devant l'impôt et l'équité verticale à l'égalité par impôt.

Selon A. Smith, les sujets de tout Etat devraient contribuer au support du gouvernement en proportion des revenus dont ils bénéficient sous la protection de l'Etat. « Les dépenses du gouvernement pour les individus d'une grande Nation sont comme les dépenses de gestion qui sont obligés de contribuer en proportion de leurs intérêts dans la propriété[12] ».

I.2.2.2. Structures fiscales et systèmes économiques

« D'une Nation à une autre, la structure des prélèvements fiscaux varie énormément. Si certains privilégient les impôts sur le revenu, d'autres au contraire font appel aux impôts sur la dépense parmi lesquels outre la TVA, on trouve des accises[13] ». Un système fiscal n'est pas élaboré a priori. Il est généralement adapté à la structure économique et social du pays dans lequel il est appliqué.

I.2.2.2.1. Cas des pays développés

« Le haut niveau d'industrialisation et concentration, le phénomène d'urbanisation conduisent à un taux de salarisation de la population active au détriment des entrepreneurs individuels (petits exploitants, des artisants et des petits commerçants). Il résulte de ce processus une faiblesse de différenciation des statuts sociaux et l'existence d'un dénominateur : le revenu salarial [14]».

Dans les pays industrialisés (développés), les administrations sont perfectionnées et disposent d'une information précise concernant les revenus des salariés et l'évasion fiscale est faible suite aux normes uniformisées, sanction centralisée et le pouvoir central est établi avec fermeté.

[12] Smith A. , cité par Bobe B. et LLau P., op.cit, P.76
[13] Brochier H., op.cit, P.351
[14] Crozet Y. , L'analyse économique à l'épreuve de l'histoire, Paris, Ellipse, 1989, P.86

L'amélioration du revenu par tête qui fournit une assiette très large à l'impôt sur le revenu par tête des personnes physiques, le nombre des contribuables astreints à l'impôt augmentent régulièrement.

Les cotisations sociales constituent une source majeure du financement public suite à l'existence d'une tradition plus affirmée de la protection sociale d'une part et d'une plus grande proportion des salariés d'autre part.

I.2.2.2.2. Cas des pays en voie de développement

Dans ces pays, l'assiette existante commande la pression et la structure fiscale possible. Il est évident que celle des pays en voie de développement ressente des traits distinctifs des pays industrialisés. Signalons que les recettes budgétaires dépendent de l'état des ressources et de leur allocation.

Dans les PVD, la part des impôts indirects reste prépondérante, l'impôt sur revenu très faible ainsi que les cotisations sociales.

Les cotisations sociales jouent un rôle modeste parce que :

- pas de priorité, la gestion d'un système de protection sociale institutionnalisé pose des difficultés considérables ;
- problème de recouvrement des cotisations sociales qui sont similaires à ceux que posent les impôts sur le revenu ;
- Il est appliqué à un nombre réduit des contribuables : seulement les salariés du secteur formel sont imposés alors que ceux du secteur informel et les ruraux couvrent la quasi-totalité de la population de ces pays.

Aussi, faut-il ajouter que plus de la moitié des recettes indirectes dépendent des revenus perçus à l'occasion des échanges commerciaux de l'extérieur.

Pour tenter de rendre compte du décalage existant entre les structures des PVD et celles des pays développés ou même plus largement pour saisir les différences entre les PVD et les pays développés, un certain nombre de facteurs ont été pris en considération.

Dans cette optique, H.H Henrichis distingue cinq étapes[15] :

1° La société traditionnelle caractérisée par des sources non fiscales (monopoles d'Etat) et ou des impôts directs traditionnels assis sur la propriété foncière, le bétail, la production agricole et autres ;

2° la seconde phase est marquée par l'accroissement de la part de la fiscalité indirecte portant principalement sur les droits de douane et par là, fonction du degré d'ouverture de l'économie ;

3° la troisième phase correspond à une réduction de l'importance relative des impôts directs traditionnels ;

4° La quatrième phase voit se développer les droits sur la consommation et sur les ventes par suite d'un modèle de développement reposant davantage sur la demande interne ;

5° Enfin, la cinquième phase suprême est caractérisée par la prédominance des impôts sur le revenu.

I.2.2.3. Structure fiscale conçue comme instrument de croissance

Parmi les moyens propres à stimuler un taux de croissance plus élevé, le système fiscal est un instrument fort important qui peut être utilisé par les PVD de façon à ce qu'il encourage le développement économique en canalisant plus de ressources vers les emplois plus productifs pour obtenir ainsi un taux plus élevé de croissance pour l'ensemble de l'économie.

[15] Hinrichis H. , cité par Bobe B. et LLau P., op.cit, P.88

Auparavant, il existait une variété d'objectifs pour la politique fiscale : répartition plus efficace des ressources, croissance économique, une stabilité des prix, le plein emploi et une redistribution des revenus.

Selon une certaine politique sociale, ces objectifs ne sont pas tous compatibles entre eux à un moment donné. La structure fiscale est d'une importance capitale dans la poursuite du développement. Les ressources additionnelles nécessaires au développement peuvent provenir d'un accroissement de l'épargne interne c'est-à-dire d'une consommation interne réduite, des apports de l'extérieur sous forme de dons ou de prêts, d'une nouvelle répartition interne de ressources entre investissements moins productifs vers des investissements plus productifs en faveur de ces derniers ; enfin de la mise en œuvre de ressources précédemment inutilisées.

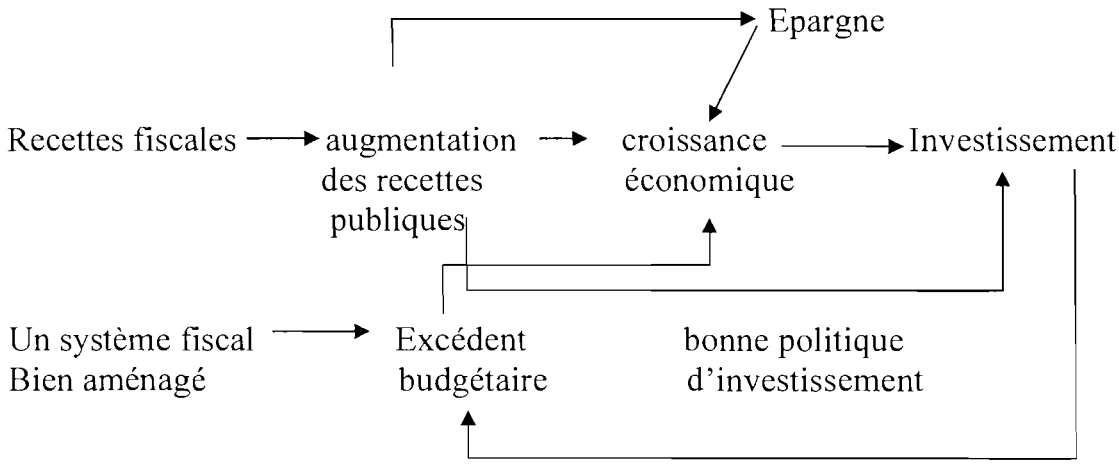
Dans le cadre de la structure du marché, l'impôt affecte la mobilisation et la répartition des ressources en transférant des fonds aux pouvoirs publics afin de couvrir les dépenses gouvernementales et en influençant les décisions relatives à l'épargne et à la consommation ; à l'exportation et à l'importation ; à l'investissement et à l'industrialisation et une multitude d'autres décisions individuelles ou collectives qui déterminent l'emploi des ressources.
Les transferts financiers ne sont qu'un moyen pour arriver à une fin : le déplacement des ressources réelles en vue de satisfaire les besoins de croissance de l'économie.

Le système fiscal peut être utilisé pour encourager un changement dans le comportement économique de façon à stimuler la croissance économique, en fournissant des incitations à des actions souhaitables notamment pour que plus de ressources se dirigent vers le marché pour accroître l'épargne, pour augmenter les investissements à des fins de croissance, pour prolonger la durée du travail et / ou pour rendre ce travail plus efficace.

Etant donné que le public réclame que l'Etat lui fournisse des biens et services et assure des charges sociales, il est clair que pour faire face à l'accroissement contenu des dépenses gouvernementales, il est souhaitable que le système fiscal dans son ensemble soit élastique par rapport au revenu c'est à dire qu'à mesure que le revenu augmente, les recettes gouvernementales doivent augmenter davantage.

Afin de réaliser son but, la structure fiscale peut être aménagée de façon à ce que le rendement afférant à chaque taxe augmente à un rythme plus rapide que le revenu national.

Selon la conception moderne, la réalisation de la politique économique et sociale de l'Etat, politique où l'affectation du produit joue un rôle considérable peut être schématisé comme suit :



Source : Vinay B., Fiscalité, épargne et développement, Paris, Arnaud Colin, 1968, P.191

La fiscalité est un facteur déterminant de cette croissance puisqu'elle influe sur l'épargne, l'investissement, la production, etc.

I.3. Critique de la fiscalité des PVD

Dans la plupart des PVD, la politique fiscale soulève souvent des questions notamment si les gouvernements veulent connaître, les caractéristiques désirables de la fiscalité.

Sans pour autant entrer en détail, on distingue en général quatre critères d'évaluation de la fiscalité :

- la rentabilité ;
- la neutralité ;
- l'équité ;
- la facilité d'administration.

La compatibilité entre ces différents critères est difficile à obtenir. L'un des rares impôts qui serait à la fois neutre, juste, rentable et facile est l'impôt foncier. Ces quatre critères permettent l'appréciation de la fiscalité africaine. Cette dernière présente quatre défauts majeurs [16]:

1° Elle a des incidences économiques négatives ;
2° sa fragilité tient à une assiette étroite ;
3° les services chargés de l'assiette et du recouvrement sont faiblement efficaces ;
4° La législation fiscale est inadaptée tant au comportement des contribuables qu'à la capacité de gestion des administrations.

I.3.1. Les effets économiques négatifs

La plupart des systèmes fiscaux sont dissuasifs et introduisent par leurs incidences néfastes des distorsions préjudiciables dans l'affectation des ressources.

[16] Theil.J., cité par Jacquemot , P. et Raffinot M., op.cit. P. 299

A l'importation, les niveaux de protection introduits par les droits de porte sont souvent très variables suivant les secteurs et peu favorables à une allocation optimale des ressources et l'amélioration des productivités des secteurs produisant des biens échangeables.

A la sortie, les prélèvements excessifs sur les exportations freinent i le développement des cultures de rentes et créent des déficits des filières et obligent les Etats à l es subventionner. La taxation intérieure sur les chiffres d'affaires et sur les revenus a été fixée à des niveaux dissuasifs pour l'investissement et a incité à la fraude.

Ces modes de prélèvement entraînent des phénomènes types « courbe de LAFFER ». Dès que l'on dépasse un certain taux de pression fiscale, le développement de l'économie parallèle fait baisser les recettes. Ce phénomène est accentué en Afrique par le fait que les prélèvements portent sur le nombre restreint des contribuables.

I.3.2. Une assiette étroite

Le niveau de prélèvement fiscal est insuffisant et décroisant. Il est concentré sur les importations et un nombre restreint des salariés du secteur formel (fonctionnaires et salariés).

Les secteurs agricole et commercial échappent en grande partie à la fiscalisation. Des mesures souvent adaptées comme exonération, taux préférentiels pour encourager une activité donnée provoquent une faillite dans le contrôle et créent des inefficacités dans la mesure où d'autres activités devront supporter le manque à gagner. Les bailleurs de fonds exigent aussi que les importations réalisées à partir de leurs investissements soient exonérées des taxes.

I.3.3. Des services fiscaux peu efficaces

Les services fiscaux ne disposent généralement pas des moyens de faire un inventaire exhaustif des contribuables potentiels et encore moins d'émettre systématiquement les rôles et de poursuivre les contrevenants.

Ce sont les critères de facilité qui déterminent le recouvrement. L'administration de l'impôt est accusée d'une mauvaise application des procédures d'organisation peu fonctionnelle des services : le manque de personnel, la sélectivité et laxisme au regard de l'application des lois et règlements, l'inefficacité des services du fisc due à l'inertie politique, à l'ampleur de la fraude et des transactions non contrôlées constituent les principaux facteurs qui expliquent ces difficultés.

I.3.4. Une législation inadaptée

Pour la majorité des impôts, le principe est « la déclaration contrôlée ». Or la plus grande partie des contribuables potentiels ne peuvent se soumettre aux obligations comptables qu'implique le système déclaratif et l'administration ne peut asseoir et contrôler l'impôt dans le secteur informel. Et cela peut créer des inégalités devant l'impôt car on a souvent tendance à se concentrer sur les entreprises les plus visibles du secteur moderne.

La multiplicité des régimes et des taux, la complexité des textes font augmenter les coûts de collecte. Le niveau des taux n'est pas indifférent car en rendant la fraude plus attrayante, il induit un accroissement des coûts de collecte.

Eu égard à ces difficultés, de nouvelles orientations ont été préconisées car la plupart des pays africains avaient un besoin d'accroître des recettes fiscales. Pour atteindre cette fin, des mesures fiscales ad hoc ont été adoptées

vers le milieu des années 80 et certains pays ont procédé à une réforme de la structure de leurs fiscalités mais les résultats ont été décevants.

La voie facile de l'augmentation des taux des impôts est fermée. Les Etats sont le plus souvent placés devant deux objectifs qui ne sont pas nécessairement conciliables : adapter la fiscalité aux nouvelles orientations de la politique économique et, dans le même temps se doter des ressources budgétaires suffisantes.

Les réformes fiscales devraient viser à établir une structure d'imposition équilibrée en réduisant la dépendance à l'égard des taxes sur le commerce extérieur pour accorder une grande importance aux taxes sur les transactions et la consommation intérieure qui ont une large assiette.

La contrainte reste que les Etats doivent trouver des ressources nouvelles pour compenser les moins-values budgétaires qu'entraînerait l'allégement de la fiscalité moderne.
Pour cela, trois catégories de mesures ont été ouvertes [17]:

- réduire les fuites devant l'impôt en s'appuyant sur les réductions des régimes dérogatoires ;
- élargir la base interne d'imposition en taxant les activités et les revenus non fiscalisés ;
- améliorer l'efficacité des services fiscaux pour réduire l'impact de la fraude fiscale.

I.4. Une approche résumée de la croissance économique

La plupart d'économistes ont cherché à étudier en profondeur les déterminants de la croissance économique, les uns mettant en avant l'Etat (les keynésiens), les autres mettant en avant les mécanismes automatiques du marché (les néo-classiques).

[17] Crozey Y., op. cit. P.300

Selon Weber L., l'évolution économique, ainsi que les mouvements démographiques sont d'ordinaire les premiers facteurs évoqués pour comprendre le développement des activités économiques. En effet, le processus d'urbanisation et la croissance démographique ont stimulé une demande accrue en infrastructure (transport et communication, distribution d'eau, gaz et électricité, hôpitaux, écoles, etc.).
L'industrialisation a amené l'Etat à intervenir dans le domaine de la protection de l'environnement, le progrès technique, etc.

De plus, « l'accroissement des activités étatiques se fait par à coup. Ces sauts se manifestent après des périodes de crise, comme une guerre, une catastrophe naturelle ou dépression économique [18]».
En effet, les gouvernements sont enclins à augmenter les prélèvements alors que les citoyens sont plus réfractaires à payer les impôts nécessaires à leur financement. Cela implique que le niveau d'imposition constitue un frein à l'augmentation des dépenses publiques et en conséquence, la croissance des activités publiques est possible uniquement si la charge tolérable par les contribuables augmente en cours du temps.

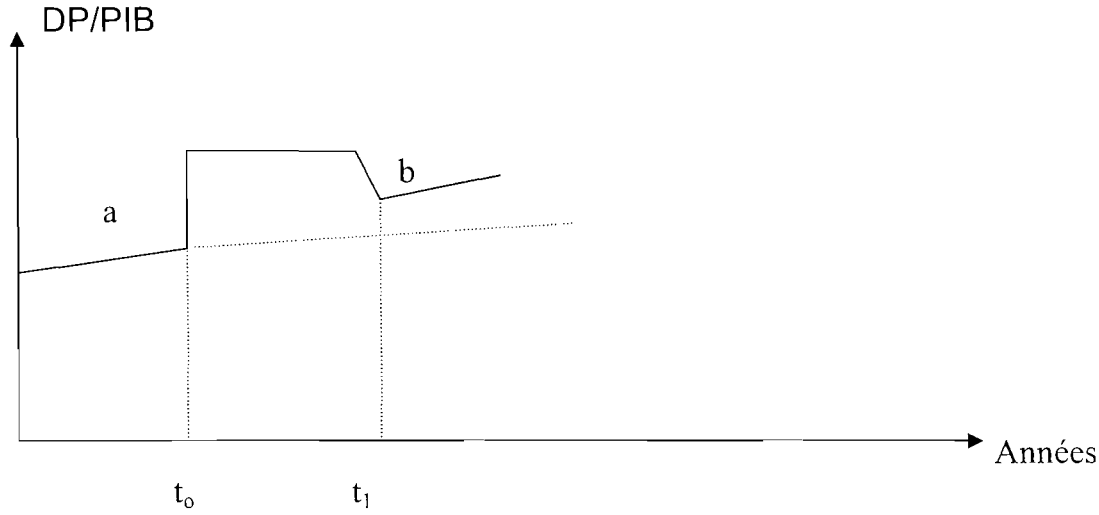
Deux causes président à cette augmentation : d'une part, pendant les périodes « normales » de l'évolution économique, les recettes fiscales augmentent suite à l'augmentation du revenu. Cependant, le rythme de croissance des recettes est susceptibles d'être supérieur à celui du revenu, à cause de la nature des systèmes fiscaux (cas des impôts progressifs).

D'autre part, à cette augmentation de la charge tolérable, s'ajoute une augmentation qui se fait par- à- coup. En effet, pendant des périodes de crise, l'action des pouvoirs publics s'intensifie, ce qui se traduit par l'élévation du niveau des dépenses et par l'alourdissement de la ponction fiscale. Une fois cette contribution passée, le niveau d'imposition ne revient plus au point de départ d'avant la crise, car les citoyens ont modifié leur conception de la charge fiscale tolérable. Ainsi, les activités de l'Etat

[18] Weber. L. Les finances publiques d'un Etat fédératif : La Suisse economica, 1992 P. 53

reprennent leur chemin de croissance « normal » mais à un niveau élevé. Il y a eu donc « un déplacement » de la trajectoire de la croissance des activités de l'Etat.

Graphique n°1 : Déplacement de la trajectoire des activités de l'Etat.



Source : Weber L., op. cit. P.53

De ce graphique, l'évolution du rapport entre dépenses et revenu national, suit une progression normale (segment a) jusqu'au moment to.
De t_o à t_1 (période de crise), ce rapport augmente fortement. Une fois la crise passée, le rythme d'augmentation reprend son chemin « normal » représenté par le segment b. Cependant, le niveau est élevé qu'avant la crise. En effet, b se trouve au dessus du segment en pointillé qui représente le prolongement de a.

I.4.1. Interdépendance sectorielle

« Il y a un ou deux facteurs dominants, valables pour tous les temps et tous les pays, il y a tout un ensemble de facteurs, liés les uns aux autres et d'importance variable suivant les époques et les régions »[19].

[19] Maillet P., La croissance économique, 8ème édition , Paris, PUF, 1987, P.79

L'évolution de chaque secteur dépend à la fois de l'évolution de sa technique et celle de ses débouchés. On peut schématiser cette liaison à l'aide d'un petit modèle.

Soient : P, C, I, G, E, X, M respectivement la production, la consommation des ménages, l'investissement, la consommation publique, la consommation intermédiaire (consommation des entreprises pour leurs activités de production), l'exportation et l'importation.

Pour chaque produit i, on a (égalité des ressources et des emplois)

$$P_i + M_i = C_i + I_i + G_i + E_i + X_i$$

On peut d'autre part écrire que la consommation du produit i par secteur de production j; soit E_{ij}, est fonction de la production P_j ; par exemple sous forme simple :

$$E_{ij} = a_{ij} P_j.$$

comme on a $E_i = \Sigma_j E_{ij}$ et si on appelle la demande finale

$D = C + I + G + X - M$, on a en définitive,

$$Pi = \sum_j a_{ij} P_j + D_j$$

ou

Sous forme matricielle : $P (I - T) = D$

Où T est la matrice des coefficients techniques a_{ij}.

On a donc un lien entre production P, T la technique et les débouchés D.

Ce modèle peut être utilisé soit pour rendre compte de l'évolution passée, soit pour organiser la cohérence des évolutions sectorielles.

L'action de l'Etat serait alors importante pour assurer la direction et la coordination étant au sommet. Ainsi, les gouvernements utilisent l'arme fiscale en vue de promouvoir la croissance économique, de donner des moyens à

certains secteurs économiques et l'objectif ultime serait la réalisation de l'équilibre.

Maillet P. (1987) insista sur la révolution agricole qui traduirait une transformation profonde des techniques et un changement radical de la condition du paysan. Dans la plupart des pays sous développés, le paysan emploie les techniques plus rudimentaires, instruments archaïques, pas d'engrais, aucun traitement contre les parasites, souvent la terre mal employée, etc.

La voie du progrès passe par une amélioration des techniques qui doit être progressive. Ainsi, la révolution agricole est la condition première de toute expansion économique. Elle permet d'améliorer l'alimentation de la population. Elle permet également l'exportation de certains produits agricoles, réduction des importations des produits alimentaires et enfin libérer une main d'œuvre qui sera disponible pour d'autres activités.
Le même auteur ajouta l'investissement de base (infrastructure de base : communication, transport), la formation de la population active « savoir-faire » et la modification de la psychologie car la structure sociale des pays sous-développés constitue souvent un grave handicap.

Mill J.S (1971)[20] quant à lui, montra qu'il fallait plutôt développer le commerce extérieur. Les effets du commerce sont favorables à la croissance économique qui sont relevés à partir de son paradoxe « divine justice », « heureux les pays pauvres parce que ce sont eux qui hériteront le royaume du commerce international », qui était ironique. Mais N. Kaldor les soulageant en disant que le succès d'un pays n'est pas suspendu à l'existence des ressources naturelles, le cas du Japon était là pour témoigner. Ce qui est important, c'est le gouvernement, la sorte du gouvernement que l'on a. Si c'est un « bon » gouvernement, alors tous les obstacles au développement pourront tôt ou tard être surmontés.

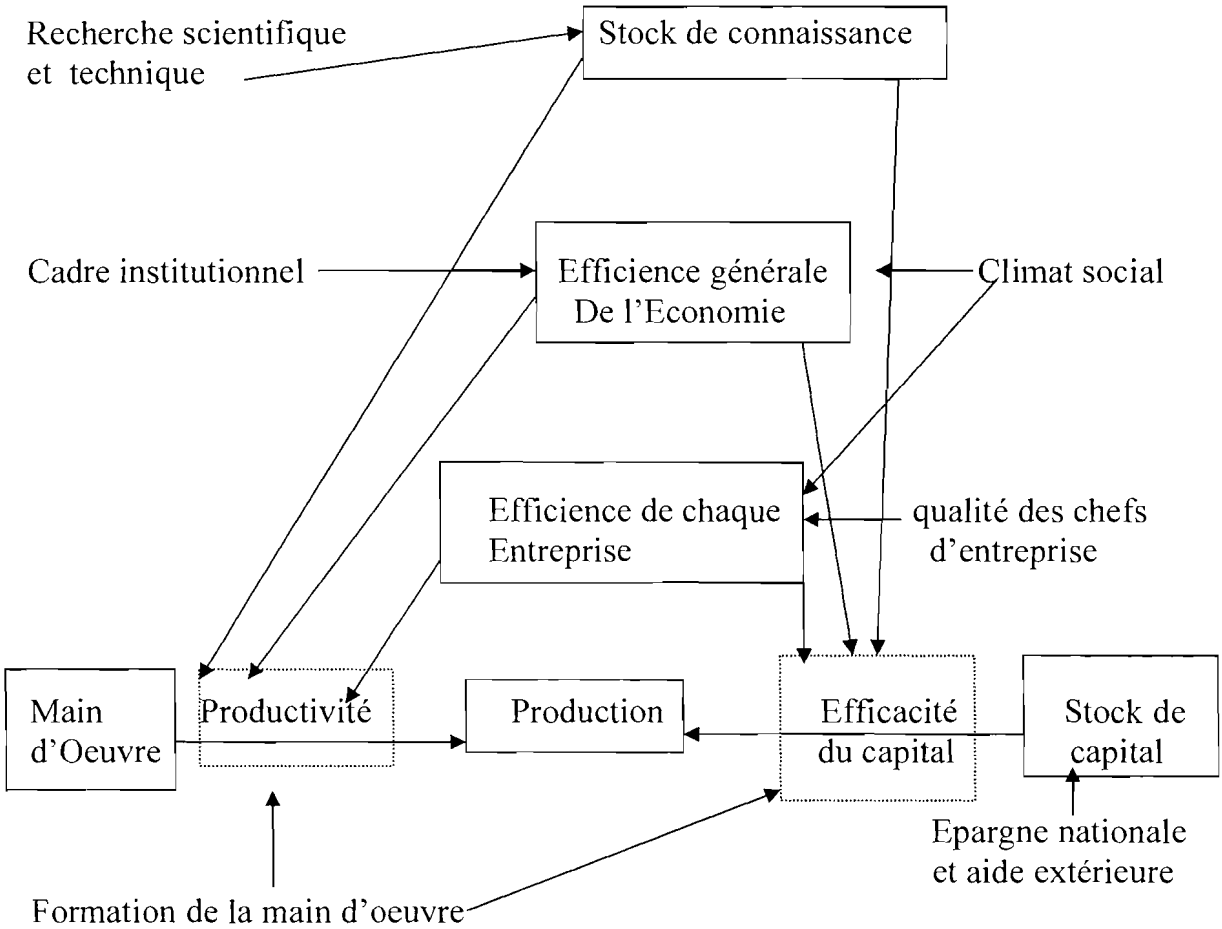
[20] Mill, J.S cité par Kaldor, N. op.cit P.300

Maillet P, proposa à travers son adage « Aide-toi, le seigneur t'aidera », pour mener une politique de croissance. Pour lui, l'accent est mis de plus en plus sur la nécessité d'une contribution au développement des pays retardés par des pays industrialisés pour des raisons égoïstes d'équilibre mondial ou pour des raisons humanitaires. Donc, il est conseillé aux pays intéressés eux-mêmes de faire des efforts nécessaires pour sortir de leur situation actuelle, les autres pays ne peuvent apporter qu'une aide complémentaire.

Il finit par proposer un schéma de développement économique axé sur le choix du système économique, chronologie des branches à développer et type de technologie ainsi que le degré d'ouverture vers l'extérieur tout en canalisant les actions dans les domaines suivants :

- la recherche ;
- l'investissement ;
- la cohérence du développement ;
- la maîtrise du risque économique ;
- les politiques de relance ;

Considérée d'une manière isolée, chacune de ces actions ne servira à rien. L'interdépendance des facteurs de croissance est montrée par le schéma suivant :



Source : Maillet P., op.cit , P.85.

Sur le schéma ci-dessus, on a représenté la production comme résultant de deux facteurs : main d'œuvre et stock de capital ; mais aussi bien la productivité du travail que l'efficacité du capital dépendent de nombreux facteurs. Nous trouvons les divers éléments :

- le stock de connaissances scientifiques et techniques dont l'augmentation permet d'employer des techniques plus efficaces et qui sont l'influence du cadre institutionnel, de la qualité des chefs d'entreprises, du climat social, etc..

- le stock de capital qui n'augmente que grâce à l'épargne nationale (essentiellement l'aide extérieure) rendu plus facile par une production en hausse.

I.4.2. La politique budgétaire et multiplicateur des dépenses gouvernementales

La politique budgétaire et la politique monétaire peuvent être combinées pour influencer la demande intérieure.
A travers la politique budgétaire, certains chercheurs n'ont pas cessé de mettre en œuvre l'importance de l'Etat pour ses dépenses publiques dans l'investissement public.

« La politique budgétaire contribue dans la production nationale par ses dépenses en capital servant d'investissements gigantesques d'une part et par l'augmentation des profits des entreprises en élevant à la hausse des dépenses fiscales ou en réduisant le taux d'imposition d'autre part[21] ». Mais le mécanisme est simple : les dépenses publiques constituent l'un des principaux constituants de la demande globale. Toute augmentation de ces dépenses suscite une augmentation plus que proportionnelle du revenu.

L'accroissement des dépenses augmente le revenu donc la consommation et celle-ci accroît à son tour le revenu et ainsi de suite.
La logique est que la hausse du revenu induite par un accroissement des dépenses publiques est supérieure à celui-ci.

Au départ, une hausse des dépenses gouvernementales de ΔG_0 induit une hausse équivalente du revenu. Cet accroissement du revenu se traduit à son tour par une hausse de la consommation qui génère elle-aussi le nouvel accroissement.

[21] Niyongabo S. Un modèle à correction d'erreur des déterminants de la demande agréée des ménages et de la croissance économique au Burundi (1971-2000), Bujumbura, UB, F.S.E.A., 2003, P.101.

La formule générale de la demande globale étant :

$Y = C + I + G_o$

$C = c\,(Y - T_o)$

$Y = cY - c\,T_o + I + G_o$

La demande globale devient :

$$Y = \left[\frac{1}{1-c}\right]\left[-cT_o + I + G_o\right]$$

La variation de la production (demande intérieure) induite par une variation des dépenses gouvernementales devient :

$$\Delta Y = \frac{1}{1-c}.\Delta G_o$$

Par simplification, on obtient :

$$\frac{\Delta Y}{\Delta G_o} = \frac{1}{1-c}$$ (1) Multiplicateur des dépenses gouvernementales

L'intervention de l'Etat dans l'économie à travers les dépenses publiques est un instrument efficace pour relancer l'économie par un accroissement de la demande globale.

I.4.3. La politique budgétaire et multiplicateur fiscal

Une baisse des impôts accroît ainsi le revenu disponible et par effet d'entraînement le niveau de consommation. La réduction des impôts a le même impact multiplicateur sur le revenu que la hausse des dépenses publiques mais moins que proportionnellement.

Par formule : $Y = cy - cT_0 + I + G_0$

$$\Delta Y = \frac{-c}{1-c}\Delta T_o$$

On remarque que : $\frac{\Delta Y}{\Delta T_o} = \frac{-c}{1-c}$ (2) Multiplicateur fiscal

I.4.4. Analyse de la fiscalité chez les post-keynésiens.

D'après les post-Keynésiens, la fiscalité peut influencer la croissance économique à travers trois points suivants : l'élévation du taux de la pression fiscale, la modification de la structure du prélèvement fiscal et la considération du couple prélèvements fiscaux-dépenses.

En effet, selon Percebois (1977), une élévation du taux de pression fiscale élève le taux de croissance potentielle car elle réduit la part de consommation dans le produit national et augmente la part destinée à la formation du capital. Mais cela nécessite que les entrepreneurs dans leurs cotés investissent davantage pour garder leurs profits. Par conséquent, la production au cours des périodes suivantes augmente. Telle politique serait plus efficace que la propension à consommer est plus élevée.

S'agissant de Landu (1986), celui-ci montra que l'élévation de la pression fiscale augmente les dépenses gouvernementales.
Contrairement à ses prédécesseurs, l'augmentation des dépenses en capital n'accélère pas nécessairement la croissance économique. L'investissement public a un impact certes positif sur la croissance économique. S'il est financé par d'autres sources que l'impôt. Si il est financé par ce dernier, il y aura « effet d'éviction », donc l'impact est nul.

Depuis là, une autre voie a été tracée, celle de diminuer la pression fiscale afin de relancer la demande privée et accroître la propension de l'Etat à dépenser pour relancer la demande publique et cela aboutira si on procédera à modifier la structure du prélèvement fiscal, en réduisant par exemple des

impôts sur les profits, puisque cela favorisera la relance des investissements privés.

Cette réduction des impôts devrait être appliquée avec prudence car selon Hall (1978), l'effet immédiat de la réduction des impôts est l'augmentation de la consommation. Celle-ci provoque une augmentation de l'out put agrégée ainsi que celle du prix de l'out put. L'augmentation de l'out put et du prix conduit à l'élévation du taux d'intérêt qui déprécie l'investissement et par la suite la croissance économique.

Brown (1962) quant à lui, avait suggéré d'opérer certaines réductions des impôts dans le but d'atteindre certains effets désireux.
Les réductions des impôts ont des effets revenus qui peuvent accroître le revenu et par là, la consommation et par conséquent, les effets revenus de la réduction des impôts pourraient accroître la formation du capital fixe donc accélérer la croissance économique.

La politique fiscale est un aspect de la politique économique. Ainsi, l'impôt recette ne doit pas se séparer de l'impôt-dépense car l'Etat intervient par le biais des prélèvements fiscaux, et par le biais des dépenses publiques dont une partie est supposée être créatrice de capacité productive.

Cashin (1995) a prouvé que les dépenses gouvernementales et la taxation ont des effets sur le taux de croissance de l'output à long terme. Il a considéré que les paiements des transferts publics entrent comme input productif en ce sens qu'ils augmentent la production marginale du capital privé et par suite, ils rehaussent la croissance économique. Mais, il faut souligner que la part gouvernementale est limitée par le besoin des fonds pour les pouvoirs publics qui s'obtiennent par les impôts (principalement). Ceux-ci réduisent le rendement marginal du capital privé et découragent la croissance. Enfin de compte, il faut savoir manier « ce couteau à double tranchant » qui est donc la fiscalité.

I.4.5. Analyse de la fiscalité chez les néo-classiques.

Selon la tradition néo-classique, l'intervention de l'Etat doit être neutre. Le taux de croissance économique de long terme est ainsi indépendant des valeurs prises par les divers paramètres de politique monétaire. La fiscalité pourra être utilisée pour amener l'économie vers le sentier jugé optimal.

Mais tout de même, lorsque l'aspect impôt-dépense est introduit, une partie suffisante des recettes ainsi prélevées sert à financer une augmentation de la capacité productive.

L'introduction de la fiscalité est susceptible de conduire l'économie sur le sentier de croissance supérieur à celle sans Etat (impôt), lorsque la propension des impôts consacrés à l'investissement est supérieure à la propension globale à épargner qui caractérise l'économie. « L'Etat qui désire amener l'économie sur un sentier objectif de croissance pourra donc agir à la fois sur le taux de pression fiscale et sur la proportion des impôts affectés à des dépenses d'investissement[22] ».

Pour arriver à cette fin, la recherche du plein-emploi à travers une politique budgétaire en permanence flexible devient nécessaire. Ainsi, la pression fiscale intervient dans la détermination de l'out put par unité de capacité ; alors, l'Etat s'efforcera de maintenir le plein-emploi en adoptant à tout moment le niveau des impôts au besoin de l'économie, et en fixant le taux des dépenses publiques. Le choix de ce taux doit être guidé par deux paramètres de la politique économique (impôt- dépense) car l'un est fixé tandis que l'autre est flexible.

Il 'n y a aucune raison a priori qu'à long terme, les recettes fiscales et dépenses publiques s'équilibrent. Le problème de déficit se manifeste. Pour approcher à ce problème à l'aide de la fiscalité, Cornwall (1965) proposa deux méthodes :

[22] Bashirahishize P., op.cit, P.57.

si leurs allocations se font dans des secteurs productifs générant des capitaux pour l'investissement.

Synthèse du premier chapitre

Dans ce premier chapitre, nous avons présenté les traits caractéristiques de la fiscalité africaine, sa structure ainsi que les différentes conceptions de l'impôt vis-à-vis du contribuable. Le niveau de prélèvement fiscal est concentré sur les importations et un nombre restreint des salariés du secteur formel (fonctionnaires et salariés).

De plus, les services fiscaux ne disposent pas des moyens de faire un inventaire exhaustif des contribuables potentiels et encore moins d'émettre systématiquement les rôles et de poursuivre les contrevenants.
Aussi, faut-il ajouter que pour la plupart des impôts, le principe est « la déclaration contrôlée ». Toutefois, la plus grande partie des contribuables potentiels ne peuvent se soumettre aux obligations comptables qu'implique le système déclaratif et l'administration ne peut asseoir et contrôler l'impôt dans le secteur informel. Donc, la fiscalité est un instrument de croissance économique si elle est bien maniée.
Qu'en est-il pour le cas du Burundi ? Cela fera l'objet du deuxième chapitre.

CHAP.II : ANALYSE DESCRIPTIVE DES EFFETS DU PRELEVEMENT FISCAL SUR L'ECONOMIE BURUNDAISE

II.0. Introduction

Comme nous l'avons signalé dans les lignes précédentes, il est intéressant d'analyser le rôle ainsi que l'impact de l'impôt sur l'ensemble de l'économie nationale et cela pour trois raisons essentielles :

- l'impôt prélève une partie du pouvoir d'achat des contribuables.
- les prélèvements s'opèrent au profit de l'Etat.
- l'Etat utilise le produit de l'impôt pour financer ses dépenses.

Selon Brochier H.[23] , le gouvernement utilise la fiscalité en vue de promouvoir la croissance économique, l'objectif ultime étant de réaliser l'équilibre dans l'économie.

La croissance économique d'un pays s'apprécie selon l'évolution des agrégats macro-économiques tels que le PIB, la consommation, etc.
Si l'Etat effectue les dépenses productives, il augmente la capacité contributive de ses habitants du fait qu'il leur devient possible de produire plus et mieux et d'augmenter leur revenu.

Au niveau micro-économique, le prélèvement fiscal reste pour le contribuable, dans une certaine mesure, une privation de ses possibilités de consommation. Il est incontestable que le contribuable pris individuellement, cherche à éviter l'impôt par plusieurs réactions. Il cherchera à modifier son comportement de travailleur, d'épargnant ou d'entrepreneur pour tâcher de faire glisser l'incidence fiscale sur d'autres agents économiques.

[23] Brochier H op.cit. P.122

Les impôts créent dans le comportement des individus plusieurs réactions que nous pouvons regrouper en deux :

- la résistance active à l'impôt ;
- la résistance passive à l'impôt.

La résistance active à l'impôt se remarque dans l'évasion fiscale et la fraude fiscale. L'évasion fiscale consiste à se soustraire tandis que la fraude fiscale est une violation expresse de la loi fiscale en vue d'échapper à l'impôt ou d'en déduire la base.

La résistance passive à l'impôt est présentée par H. BROCHIER comme une translation avant et arrière. La translation avant consiste à transférer l'impôt sur l'acheteur par l'augmentation des prix de vente des biens et services sur le marché des produits. Cela va donc perturber toutes les conditions et tous les facteurs de la formation des prix sur le marché.

La répercutions arrière vise à répercuter l'impôt sur le marché des facteurs de production en obtenant d'eux une prestation identique pour une moindre rémunération.

II.1. Structure et système de la fiscalité burundaise

La fiscalité peut être définie comme étant un ensemble des impôts actuellement en vigueur dans un pays. Cette définition ne peut être comprise sans connaître celle de l'impôt. La fiscalité et l'impôt sont donc équivalents et cette théorie de l'impôt a été donc présentée dans le premier chapitre.

II.1.1. La structure de la fiscalité burundaise

Le Burundi, comme tout autre pays, possède sa structure fiscale propre. La structure fiscale est entendue comme la répartition du prélèvement fiscal d'ensemble entre les différentes catégories d'imposition.

Cette structure a les caractéristiques suivantes :

1° Une grande partie du produit fiscal est retiré de l'application du prélèvement aux échanges extérieurs (droit d'importation, droits d'exportation, etc. bref droits de portes).
L'explication de ce phénomène tient à deux faits :

- l'économie burundaise est une économie ouverte : c'est à dire tributaire des échanges internationaux. Il exporte le café, les matières premières et importe la quasi-totalité des produits finis.

- la deuxième raison est technique : les droits de douane sont plus faciles à appliquer que l'impôt professionnel sur les revenus.

2° les impôts indirects sont prépondérants par rapport aux impôts directs. En effet, l'impôt indirect est celui qui n'atteint le contribuable qu'à l'occasion de la réalisation par lui, de certaines opérations, certains actes (achat, transport, etc). Autrement dit, il s'agit d'un impôt qui touche directement l'utilisation du revenu, du capital et du patrimoine. Ce sont les recettes externes, les taxes de consommation et les taxes de transaction.

Quant à l'impôt direct, celui-ci touche directement la valeur ou le montant de l'élément générateur de l'impôt. Il s'agit des impôts sur les revenus et les bénéfices, la contribution personnelle minimum, les impôts réels et les recettes administratives.

On peut alors distinguer l'impôt direct de l'impôt indirect par trois critères :

- critère fiscal : * l'impôt direct : il faut « être » ou « avoir ».
 * l'impôt indirect : il faut « faire »

- critère administratif : * l'impôt direct est perçu par voie de rôle
 *l'impôt indirect est autoliquidé
- critère économique :
 * l'impôt direct est supporté par le contribuable légal qui est aussi le contribuable réel
 *l'impôt indirect est répercuté normalement sur des tiers. Le redevable légal est différent du redevable réel (T.T)

3° La tendance à une fiscalité locale accrue : ce phénomène a plusieurs raisons ; le fait de permettre aux communes de prélever des impôts a comme explication que l'on estime que le contribuable est plus disponible à payer quand il voit directement à quoi servent les impôts.

II.1.2. Le système fiscal burundais

Un système fiscal est l'ensemble des moyens juridiques et procédés mis en œuvre dans un pays pour asseoir, liquider et percevoir l'impôt. Le système fiscal burundais a des caractéristiques particulières. Il est cédulaire. C'est-à-dire que chaque type d'impôt est soumis aux règles spécifiques d'assiette, de contrôle et de recouvrement.

Une grande partie des impôts est perçue à la source (T.T, impôts sur salaires, impôts mobiliers). En ce qui concerne l'impôt sur les revenus, le contribuable fait sa propre déclaration des revenus en même temps qu'il paie l'impôt dû.

De plus, une procédure d'immatriculation de tous les contribuables a été mise en place par l'attribution du Numéro d'identifiant fiscal (NIF) qui servira en même temps de code d'importateur.

Le NIF est donné à celui :

- ayant une activité commerciale ;
- ayant un établissement physique ;
- ayant un registre de commerce.

Le NIF a été instauré dans le but de limiter de façon sensible la fraude et l'évasion fiscale et à frapper l'informel. Il est venu pour compléter le CCF (compte courant fiscal).

Le système fiscal burundais a trois régimes d'imposition à savoir : le régime déclaratif, le régime réel simplifié et le régime forfaitaire. En plus, une fiscalité incitative pour les nouveaux investisseurs avec des avantages multiples prévue par le code des investissements a été mise en place. Ces avantages sont :

- exonérations diverses ;
- amortissements accélérés ;
- le système de draw- back pour les importateurs ;
- taux d'imposition réduit pour les exportateurs ;
- etc..

II.1.3. Le poids du prélèvement fiscal

Au Burundi comme ailleurs, « la croissance économique est devenue une responsabilité majeure de la puissance publique »[24]. Ceci se remarque davantage dans les pays où les moyens financiers du secteur privé et l'esprit d'entreprise sont insuffisants. Ici, le Burundi n'échappe pas à cette situation.

[24] VINAY. B., Fiscalité, épargne et développement, Paris, Arnaud Colin, 1965, P. 15.

Dans l'accomplissement de leurs missions, les pouvoirs publics utilisent l'impôt comme principale ressource. Pour cela, l'impôt doit avoir un grand rendement. Cela est vrai dans la mesure où lorsque les impositions sont fortes, certaines matières imposables peuvent disparaître et, partant, les recettes fiscales diminuent.

Le prélèvement fiscal s'analyse donc par le rendement de l'impôt et l'effort fiscal. Le rendement de l'impôt dépend de la capacité contributive, il présente en quelque sortes la matière imposable ou susceptible de l'être, que génèrent certains déterminants objectifs (le niveau du développement, la dotation en ressources naturelles, etc.). L'effort fiscal fait référence à l'action volontaire engagée par un pays dans la mobilisation plus ou moins intense de la capacité contributive.

II.2. La fiscalité et la croissance économique au Burundi

Au Burundi tout comme dans les pays en développement, les autorités politiques constatent plus fréquemment que la diminution des déficits budgétaires passe par des augmentations fiscales, la fiscalité n'ayant pas généré de recettes à un rythme correspondant aux objectifs de développement. Cette remarque sous-entend qu'il faut donner une forte priorité à la mise en place, au sein du système fiscal, d'éléments spécifiques qui le rendent plus sensible à la croissance économique, épargneront aux pouvoirs publics de recourir à des accroissements périodiques des taxes d'impositions pour maintenir la stabilité économique et financer les dépenses publiques de niveaux croissants indispensables au développement.

Une fiscalité de ce type présenterait un haut degré d'élasticité par rapport aux recettes. Les impôts dont l'assiette présente une élasticité maximale par rapport aux revenus sont l'impôt sur le revenu, les taxes sur les ventes exemptant les produits alimentaires mais non les services et les impôts frappant la consommation des produits de base.

La fiscalité sur le revenu possède une assiette élastique par rapport aux revenus parce que, avec le développement économique, le secteur moderne génère une part croissante de revenu qui se prête davantage au prélèvement fiscal.

L'élasticité de la taxe au Burundi est calculée suivant cette formule :

$$\varepsilon_R = \frac{\Delta T / T}{\Delta Y / Y}$$

Le terme élasticité se rapporte donc au changement en pourcentage d'une variable qui résulte d'un changement en pourcentage d'une autre variable et se présente donc sous forme d'un rapport.

Dans le cas analysé ici, l'élasticité est le rapport du changement en pourcentage de la fiscalité au changement en pourcentage du revenu.

L'élasticité des recettes fiscales (T) par rapport au revenu (Y) mesure la capacité de réaction de la fiscalité à la croissance du revenu. Elle se définit par l'évolution en pourcentage de la fiscalité au changement en pourcentage du revenu.

L'élasticité par rapport au revenu (ε_R) mesure la capacité de réaction de la fiscalité à la croissance du PIB. Elle se définit par l'évolution en pourcentage de la collecte fiscale, divisée par l'évolution en pourcentage du revenu.

$$\varepsilon_R = \frac{\Delta T / T}{\Delta Y / Y}$$

Si $\varepsilon_R > 1$, la fiscalité est élastique par rapport aux recettes et les impôts augmentent proportionnellement davantage que le revenu national.

Ainsi, si $\varepsilon_R = 1{,}5$ par exemple, chaque accroissement de 10% du PIB entraînera une augmentation de 15% de la collecte fiscale.

Si $\varepsilon_R < 1$, le système fiscal n'est pas élastique par rapport aux recettes ; si $\varepsilon_R = 0,6$ par exemple, l'augmentation des impôts n'atteindra 6% qu'en cas d'accroissement du PIB de 10.

II.3. Importance des différentes catégories de prélèvements

Les différentes formes de prélèvement se structurent en trois : les impôts directs, les impôts indirectes et les cotisations sociales.

II.3.1. Les impôts directs

Les impôts directs sont basés sur l'existence d'un revenu ou d'un capital. Ce type d'impôts dispose d'un caractère personnel marqué et le payeur supporte le poids de l'impôt lui-même.
Au Burundi, les impôts directs sont de deux catégories à savoir les impôts sur les revenus et bénéfices, et les impôts réels.

II.3.1.1. Les impôts sur les revenus et bénéfices

Les impôts sur les revenus et bénéfices comprennent l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les revenus des personnes physiques.
L'impôt sur les sociétés et entreprises est un impôt prélevé sur les bénéfices des sociétés et entreprises selon un taux bien déterminé et selon la situation financière de l'entreprise ou de la société. L'impôt sur le résultat est perçu par voie de rôle au taux de 35% du revenu net imposable.
Quant à l'impôt sur les revenus des personnes physiques, celui-ci comprend lui-même en son sein d'autres types d'impôt à savoir :

- l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) ;
- l'impôt sur les revenus locatifs ;
- les impôts sur les revenus mobiliers et les impôts sur les professions libérales.

II.3.1.2. Les impôts réels

Les impôts réels sont des impôts constitués par l'impôt sur le gros bétail, l'impôt foncier, l'impôt sur véhicules, bicyclettes et motocyclettes ainsi que l'impôt sur bateaux et embarcations. Ces impôts sont caractérisés par le fait qu'ils sont établis sans tenir compte de la capacité contributive du contribuable.

Tableau n°2 : Evolution des impôts directs de 1980 à 2005

(en millions de FBU)

Année	Impôts sur revenus & bénéfices	Impôts réels	Total	I.R.B/ID	IR/ID
1980	2534,9	61,3	2596,2	97,6	2,4
1981	2900,0	61,6	2561,6	97,9	2,1
1982	3605,3	55,8	3661,1	98,5	1,5
1983	3524,0	113,4	3637,4	96,9	3,1
1984	3897,4	87,8	3985,2	97,8	2,2
1985	4020,9	99,3	4120,2	97,6	2,4
1986	4808,3	104,2	4912,5	97,7	2,3
1987	4154,6	107,0	4261,6	97,5	2,5
1988	5023,0	118,5	5141,5	97,7	2,3
1989	4976,7	141,8	5118,5	97,2	2,8
1990	6331,6	143,7	6485,3	97,8	2,2
1991	8519,5	182,5	8702,0	97,9	2,1
1992	9141,2	218,3	9359,5	97,7	2,3
1993	9610,4	238,6	9849,0	97,6	2,4
1994	8794,6	221,5	9016,1	97,5	2,5
1995	9385,4	205,1	9590,5	97,9	2,1
1996	10326,4	217,7	10544,1	97,9	2,1
1997	11151,5	220,4	11371,9	98,1	1,9
1998	13244,6	228,0	13472,6	98,4	1,6
1999	15739,9	326,1	16066,0	98,0	2,0
2000	19286,6	224,6	19511,2	98,0	1,2
2001	28466,0	248,7	28714,7	99,3	0,7
2002	31617,1	255,3	31872,4	99,2	0,8
2003	31851,3	292,0	32143,3	99,1	0,9
2004	35671,0	6,4	35677,4	100	0
2005	41957,2	-	41957,2	100	0

Source : Nos calculs à partir des bulletins mensuels et revues annuelles de la BRB (de 1980-2005).

Note : IR : Impôts réels
IRD : Impôts sur revenus et bénéfices
ID : Impôts directs

De ce tableau qui précède, il en découle que les impôts directs sont constitués en grande partie par les impôts sur les revenus et bénéfices.
Pendant toute la période considérée (1980-2005), la part des impôts sur les revenus et les bénéfices dans le total des impôts directs reste supérieure à 96% pendant que la part des impôts réels dans le total des impôts directs reste de loin inférieur à 4% sur toute la période d'étude.

II.3.2. Les impôts indirects

Les impôts indirects sont des impôts qui touchent l'utilisation du revenu, du capital ou du patrimoine. C'est en fait l'impôt généré par l'affectation de l'élément imposable. Il s'agit des taxes sur la production et la consommation intérieure ainsi que les droit de douane. La structure des impôts indirects au Burundi est faite des impôts sur le commerce extérieur et les recettes sur le commerce intérieur.

Les impôts indirects sur les transactions intérieures sont politiquement commodes car leur dissimulation dans les prix les rend moins impopulaires que les impôts sur les revenus. Les impôts indirects redistribuent les revenus de trois manières :

- leur progressivité assure une redistribution continuelle lorsque le niveau général des revenus s'élève ;
- le système d'imposition redistribue les revenus en fonction des charges de familles ;
- dans certains pays, les revenus du travail sont moins frappés que les revenus de la propriété.

Tableau n°3 : Evolution des impôts indirects de 1980 à 2005 (en millions FBU)

Années	Taxes sur le commerce extérieur	Taxe sur le commerce intérieur	Total	T.C.E(%)	TCI (%)
1980	4424,7	2561,2	6985,9	63,4	36,6
1981	2749,4	3245,0	5994,4	45,9	54,1
1982	3307,2	4037,4	7344,6	45,1	54,9
1983	2620,0	4224,2	6844,2	38,3	61,7
1984	4773,0	5656,9	10429,9	45,8	54,2
1985	6464,4	6782,9	13293,9	49,0	51,0
1986	8040,3	7196,3	15295,9	53,0	47,0
1987	3933,1	7578,3	11560,1	34,5	65,5
1988	7992,5	8425,3	16469,6	48,8	51,2
1989	9153,8	10801,7	20016,8	46,0	54,0
1990	6211,0	12009,7	18295,9	34,4	65,6
1991	8463,0	14132,0	22686,8	37,7	62,3
1992	8257,8	15051,8	23404,5	35,7	64,3
1993	7612,4	15294,1	23029,3	33,6	66,4
1994	9553,2	17321,1	27002,6	35,9	64,1
1995	11620,9	19344,4	30965,3	37,5	62,5
1996	7388,3	17021,4	24409,7	30,3	69,7
1997	7161,7	20587,6	27749,3	25,8	74,2
1998	16854,8	25002,7	42157,3	40,7	59,3
1999	12541,7	31244,6	43786,3	28,6	71,4
2000	18111,0	44208,9	62319,9	29,1	70,9
2001	18711,7	43215,4	61927,1	30,2	69,8
2002	19542,3	43587,2	63129,5	31,0	69,0
2003	23833,7	48524,5	72358,2	32,9	67,1
2004	24479,3	56932,5	81581,8	30,2	69,8
2005	33041,5	66488,2	99553,0	33,2	66,8

Source : Bulletins mensuels et revues annuelles de la B.R.B de 1980 à 2005 ;
- Nos calculs.

Note : T.C.E : Taxe sur le commerce extérieur
TCI : Taxe sur le commerce intérieur

...constatons que les recettes ...merce

D'une part, si le déficit budgétaire perpétuel est inévitable et que l'Etat désire le rendre aussi faible que possible, il a intérêt à accroître le taux de pression en vigueur. L'Etat entraînera par là l'économie vers un sentier où le taux de croissance sera sûr. Ce taux de croissance sera caractérisé par un coefficient de capital d'équilibre.

D'autre part, si l'excédent budgétaire est inéluctable et que l'Etat désire que cet excédent soit élevé, il lui faudrait choisir un faible taux de pression fiscale. Alors, si l'Etat choisit un taux de pression fiscal faible, l'out put par unité de capital auquel on parviendra sur le sentier de croissance d'équilibre sera faible, mais le déficit ou excédent budgétaire selon le cas, sera élevé en pourcentage du revenu et inversement.

Une réduction des impôts qui abaisse le coût de l'épargne par rapport à la consommation provoquera un accroissement de l'offre des services en capital, donc un accroissement de la production du revenu réel et la dépense réelle.

Dans tous les cas, l'importance de l'effet exercé sur la production et la dépense réelle n'est pas fonction de la grandeur du déficit, mais plutôt de la nature d'allégement fiscal et de l'importance de son effet sur les coûts relatifs respectifs des efforts et de l'épargne.

La finalité de la fiscalité ne se limite pas au financement des dépenses de l'Etat, à la réallocation des ressources et des revenus ou à la stabilisation du niveau de l'activité économique, elle s'inscrit aussi dans le cadre du processus de croissance, puisque l'impôt comme la monnaie intervient dans la détermination du niveau et de la structure de la production et de la répartition des richesses.

Tableau n°4 : Evolution des prélèvements fiscaux au Burundi de 1980 à 2005
(en millions de FBU)

Année	Impôts directs (ID)	Impôts indirects (II)	Total	ID (%)	II (%)
1980	2596,2	6989,6	9585,8	27,1	72,9
1981	2961,6	5994,4	8956,0	33,1	66,9
1982	3661,1	7344,6	11005,7	33,3	66,7
1983	3637,4	6844,2	10481,6	34,7	65,3
1984	3985,2	10429,3	14415,1	38,2	61,8
1985	4120,2	13293,9	17414,1	23,7	76,3
1986	4912,5	15295,9	20208,4	24,3	75,7
1987	4261,5	11560,1	15821,6	26,9	73,1
1988	5146,6	16469,6	21616,2	21,8	78,2
1989	5118,5	20016,8	25135,3	20,4	79,6
1990	6485,6	18295,9	24781,5	26,2	74,8
1991	8761,3	22686,8	31448,1	27,9	72,1
1992	9417,3	23404,5	32821,8	28,7	71,4
1993	9690,3	23029,3	32719,6	29,6	70,4
1994	9078,7	27002,6	36081,3	25,2	74,8
1995	9797,3	30965,3	40762,6	24,0	76,0
1996	10877,2	24409,7	35286,9	30,8	69,2
1997	11528,6	27749,3	35277,9	32,7	67,3
1998	13587,8	42157,3	55745,1	24,4	75,6
1999	16170,1	43786,3	59956,4	27,0	73,0
2000	24275,1	62319,9	86594,5	28,0	72,0
2001	28714,7	61927,1	95513,4	30,0	70,0
2002	31872,4	63129,5	95907,5	33,2	69,8
2003	32143,3	72358,2	105487,6	30,5	69,5
2004	35677,4	81581,8	117259,2	30,4	69,6
2005	41957,2	99553,0	141510,2	29,6	70,4

Source : Nos calculs à partir des données des tableaux n°2 et n°3

Au regard des éléments du tableau ci-dessus, nous constatons que sur toute la période sous étude, les impôts indirects dominent largement les impôts directs. Autrement dit, la structure fiscale du Burundi est dominée par les impôts indirects. Cela reste vrai dans les pays du Tiers Monde en général et au Burundi en particulier.

Nous nous trouvons donc en face d'une fiscalité où les impôts indirects sont de loin supérieurs aux impôts directs. Cette situation ne devrait pas nous inquiéter étant donné que le Burundi fait partie des PVD où l'agriculture dans ces pays n'est pas monétisée, donc elle n'est pas imposée et du moment que ces pays restent agricoles et que l'agriculture n'est pas monétisée, les impôts indirects prendront toujours le devant par rapport aux impôts directs.

II.3.3. Les impôts sur le commerce extérieur

Les impôts sur le commerce extérieur est une des composantes des impôts indirects. Connus sous le nom de droits de douane, ils se composent des taxes à l'importation (droits d'entrée) et des taxes à l'exportation (droits de sortie). Afin de saisir l'évolution des taxes à l'exportation et des taxes à l'importation, nous pouvons partir du tableau ci-après.

Tableau n°5 : Evolution des DE et DS par rapport au total des impôts de 1980-2005 (en millions de FBU)

Année	RFT	DE	DS	DE/RFT	DS/RFT
1980	9520,9	2923,7	1650	30,7	7,3
1981	8956,1	1377,3	1702	26,5	19
1982	11005,6	2514,5	1266,9	22,8	11,5
1983	9481,1	19126,6	158,4	20,3	1,6
1984	11415,1	1936,5	2353,3	13,4	13,3
1985	16713,9	2135,7	3743,6	12,8	2,4
1986	19808,3	2617,7	4799,4	13,2	4,2
1987	15821,6	2591,4	755,1	16,3	4,7
1988	17386,9	3278,7	3227	18,8	18,6
1989	20642,9	3348,3	4071,9	16,2	19,7
1990	22395	3481,8	192,6	15,5	0,8
1991	27643,7	4027,6	455,4	14,5	1,6
1992	32763,7	5990,1	1104,8	18,2	3,3
1993	32932,3	5683,1	715,8	17,2	2,4
1994	36081,6	5683,1	2652,2	15,7	7,3
1995	40762,6	6194,5	4916,9	15,2	12
1996	35023,7	4385,2	1293,5	12,5	3,7
1997	38857,7	4716,7	693,6	11,2	1,8
1998	55445,3	8751,4	4562	15,9	8,3
1999	59956,4	9055,3	28,4	15,2	0,04
2000	86595,0	126683,3	22	15,5	0,02
2001	95513,4	13041,1	94,4	14,4	0,1
2002	95907,7	13929,6	21,3	13,7	0,02
2003	105587,4	16132,2	82,8	14,4	0,08
2004	117259,2	15570,4	131,6	13,3	0,1
2005	141510,2	18463,8	121,7	13,0	0,09

Source : - Rapports annuels de la BRB ;

- Nos calculs.

Note : DE : Droit d'entrée
RFT : Recettes fiscales totales
DS : Droit de sortie

En observant les données du tableau ci-dessus, nous constatons que d'une manière générale, le montant total des droits de douane est dominé par la taxe à l'importation. Donc, rien de surprenant car le montant des marchandises importées est de loin supérieur à celui des marchandises exportées. Ce qui fait par ailleurs que la balance commerciale du Burundi soit chroniquement déficitaire.

Il ressort également de ce tableau qui précède que les droits d'entrée représentent en moyenne 15,9% des recettes fiscales totales alors que cette moyenne est de 7,1% pour les droits de sortie.

II.3.4. Les cotisations sociales

L'Institut National de la sécurité sociale (INSS) et la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) sont encore à ce jour les seules institutions de sécurité sociale en activité au Burundi. Leurs missions sont convergentes.
Le premier assure le paiement des pensions et des rentes de survie et assure les risques professionnels des travailleurs affiliés par leurs employeurs.

La Mutuelle de la Fonction Publique quant à elle, gère le volet « assurance – maladie – maternité » au bénéfice des cadres et agents du secteur public et assimilés. Les affiliés dits assimilés sont les personnels des forces de défense nationale et de corps de police, tous les pensionnés et rentiers de l'INSS, les étudiants de l'Université du Burundi et de l'ENS, les personnels enseignants des écoles privés et les personnels de certaines associations telles que ABUBEF, SWAA-BURUNDI, etc..

L'affiliation à la mutuelle de la fonction publique et à l'institut de sécurité sociale est conditionnée par le paiement d'une cotisation mensuelle dont le

taux, calculé sur la rémunération brute du travailleur, est fixé par ordonnance du ministre de ressort pour chacun des deux organismes.

Pour la mutuelle de la fonction publique, le prélèvement s'opère de la manière suivante :

Assiette des cotisation = salaire brut (salaire de base + primes + indemnités) – (indemnités de logement + allocations familiales).

Le taux de prélèvement est de 10% calculé sur l'assiette des cotisations dont 6% sont à la charge de l'employeur et 4% à charge de l'employé.

Quant à l'INSS dont l'objectif est de collecter les cotisations sociales et servir les prestations à ses assurés, il possède deux branches à savoir, la branche pension et la branche des risques professionnels. Chaque branche a sa propre imposition.

Pour la branche pension, le taux de prélèvement est de 6,5% réparti entre travailleur et employeur (3% et 3,5%) dont la rémunération est actuellement plafonnée à 150.000 par mois. Le taux de cotisation de la branche des risques professionnels est fixé à 3 % à la charge entière de l'employeur. Ainsi, le travailleur paie 3 % et l'employeur 6,5 %, soit au total 9,5 %.

Tableau n°6 : Evolution de taux de cotisation à l'I.N.S.S. et des plafonds des salaires depuis 1962

Année	Taux	Plafonds des salaires soumis à la cotisation en FBU/mois
07/1962 à 04/1972	7,5 %	7.500
4/1972 à 10/1982	7,5 %	10.000
02/1990 à 04/2003	8,5 %	80.000
Depuis 04/2003 à nos jours	9,5 %	150.000

Source : Revues annuels de l'INSS de 1981-2006

Chaque organisme de sécurité sociale perçoit donc des recettes qu'elle doit utiliser pour pouvoir remplir sa mission. Bien que ces organismes occupent une place importante dans la couverture des dépenses de soins de santé qui dans ces jours sont énormes, de même que le soutien des retraités et des incapables suite à des accidents de travail, leurs prélèvements affectent les revenus des contribuables d'où la prise en compte de cette variable dans notre analyse.

Tableau n°7 : Evolution des cotisations sociales de 1980-2005

(en millions de FBU)

Année	Cotisation à la MFP	Cotisations à l'INSS	Total des cotisations sociales
1980	70,5	321,7	392,2
1981	208	394,7	602,7
1982	243	371	614
1983	256,1	519,2	775,3
1984	278,3	658,9	937,2
1985	303	790,1	1093,1
1986	629,7	712	1341,7
1987	689,5	748	1437,5
1988	791,4	802,4	1593,8
1989	895,1	1000,8	1895,9
1990	1043	1006,1	2049,1
1991	1144,5	1761,3	2905,8
1992	1267,4	2296	3563,4
1993	1430,7	2374,6	3805,3
1994	1478	2413,6	3891,6
1995	1519,2	1580,1	3099,3
1996	1589,9	1756,6	3346,5
1997	1749,1	1934,2	3683,3
1998	1929,6	2389,6	4319,2
1999	2603,3	2614,7	5218,4
2000	2847,7	2760,9	5608,6
2001	3165,7	2917	6082,7
2002	3522,1	3189,5	6711,6
2003	4328,1	4227,3	8555,4
2004	4697,5	6061,4	10758,9
2005	6045	7895,7	13940,7

Source : Nos calculs à partir des rapports annuels de la MFP et de l'INSS.

Tableau n°8 : Evolution de la pression fiscale au Burundi (en %)

Années	T.I/PIB	ID/PIB	II/PIB
1980	11,9	3,1	8,4
1981	10,8	3,4	6,9
1982	12,6	4,0	8,0
1983	11,0	3,6	6,8
1984	12,9	3,4	8,8
1985	13,2	3,0	9,6
1986	15,3	3,3	11,1
1987	12,5	3,1	8,5
1988	15,1	3,4	10,8
1989	15,3	3,0	11,4
1990	12,5	2,9	11,1
1991	15,2	3,3	9,3
1992	14,0	4,3	11,1
1993	11,6	4,2	10,4
1994	14,5	3,7	8,7
1995	14,2	3,6	10,8
1996	12,1	3,2	10,3
1997	10,1	4,0	8,1
1998	14,4	3,3	10,3
1999	13,0	3,5	9,5
2000	15	3,5	10,8
2001	17,4	6,1	11,3
2002	16,4	5,6	10,8
2003	16,4	5,1	11,2
2004	15,7	4,8	11,0
2005	25,2	7,5	17,7

Source : Nos calculs à partir des données des tableaux 2 et 3 et du tableau en annexe.

Note : TI/PIB = taux de pression fiscale globale
ID/PIB = taux de pression fiscale directe
II/PIB = taux de pression fiscale indirecte

Au regard de ce tableau, nous constatons que la pression fiscale directe reste presque constante sur toute la période considérée. Elle représente en moyenne 3,9% du PIB. Cela reflète la théorie qui stipule que « plus un pays atteint un certain seuil de développement économique, plus la part des impôts directs devient plus importante dans les recettes totales de l'Etat »[25].

Nous constatons également qu'au Burundi, les impôts directs sont encore insuffisants et malgré leur insuffisance, les impôts directs jouent un rôle important dans l'économie.

D'une manière générale, la pression fiscale (globale, directe et indirecte) augmente sans cesse. Cela ne peut en être autrement dans la mesure où l'Etat n'a pas de sources de revenus aussi rassurant que les recettes fiscales. C'est cela donc la cause principale qui fait que la réduction de la pression fiscale demeure difficile. L'Etat du Burundi se révèle donc incapable d'abaisser les impôts eu égard à ses besoins de financement qui croissent sans cesse.

Au Burundi comme ailleurs, les recettes fiscales sont d'une importance irréfutable dans la poursuite de la croissance économique. Pour la même raison, notre pays devrait donc bien formuler sa réponse quant à la question de savoir le niveau de son prélèvement fiscal qui soit adéquat pour la stimulation de son développement.

[25] Loecks F , et al, op.cit, P.56

En équilibre général, les résultats sont ambiguës où « l'impôt direct peut modifier le comportement du contribuable en termes d'allocation du temps »[26] (cet effet est décrit par la courbe de LAFFER selon la relation entre le produit fiscal et le taux de prélèvement qui est un « U inversé »).

Pour les taux initiaux faibles, un accroissement du taux de prélèvement augmente le produit fiscal. Pour les taux initiaux élevés, un accroissement du taux de prélèvement réduit le temps consacré au travail, les revenus et donc l'assiette fiscale. Cet effet est renforcé par les phénomènes de fuite face à l'impôt. Ceux-ci peuvent prendre deux formes : la fraude fiscale et l'évasion fiscale. On entend par fraude fiscale un comportement illégal grâce auquel, le contribuable se souscrit à l'impôt et par évasion fiscale, un comportement légal où le contribuable modifie son activité afin d'alléger son fardeau fiscale.

Signalons qu'un problème de l'incidence de l'impôt existe c'est à dire la divergence entre le redevable légal et le redevable effectif. Il est à souligner aussi que la mise en œuvre de la fiscalité directe se heurte à des contraintes particulièrement importantes en Afrique : le potentiel des recettes des impôts directs est de ce fait réduit tandis que les coûts de collecte sont particulièrement élevés. Ces contraintes ont incité à chercher à mobiliser des recettes de fiscalité indirecte interne et notamment la TVA.

[26] Chambas G., op.cit, P.28

II.4.1. Les effets économiques des impôts directs

Les impôts directs sont assis essentiellement sur les revenus primaires des personnes physiques ou morales (revenus des ménages et résultats des entreprises) mais aussi du moins en partie sur les actifs.

Pour les pays développés, la fiscalité directe constitue une source importante des recettes et constitue un instrument privilégié pour agir sur la distribution des revenus mais dans les pays en voie de développement en général et au Burundi en particulier, leurs effets restent faibles en raison des contraintes affectant la fiscalité directe.

Les grandes entreprises constituent une source importante des recettes fiscales directes. Mais suite à la faiblesse des activités modernes au Burundi, ces entreprises sont moins nombreuses. Cependant, la concentration excessive de l'impôt sur ces dernières pourrait les inciter à retarder, à ajourner leurs investissements ou à faire des délocalisations vers les lieux plus favorables. Un risque encore plus important est la substitution d'activités non enregistrées aux activités des entreprises modernes qui jouent un rôle crucial de collecteur d'impôt pour le compte de l'Etat.

II.4.2. Les effets économiques des impôts indirects internes

Les impôts indirects internes frappent la consommation des biens et services. Parfois, ils concernent seulement certains produits spécifiques. Il s'agit dans un premier cas de la TVA qui a vocation à être assise sur l'ensemble des consommations finales et dans le second cas, des droits d'assises. Mais la TVA n'est pas encore appliquée au Burundi.

L'avantage de la T.V.A est de pouvoir s'appliquer non seulement aux biens mais également aux services et de porter uniquement sur les consommations finales.

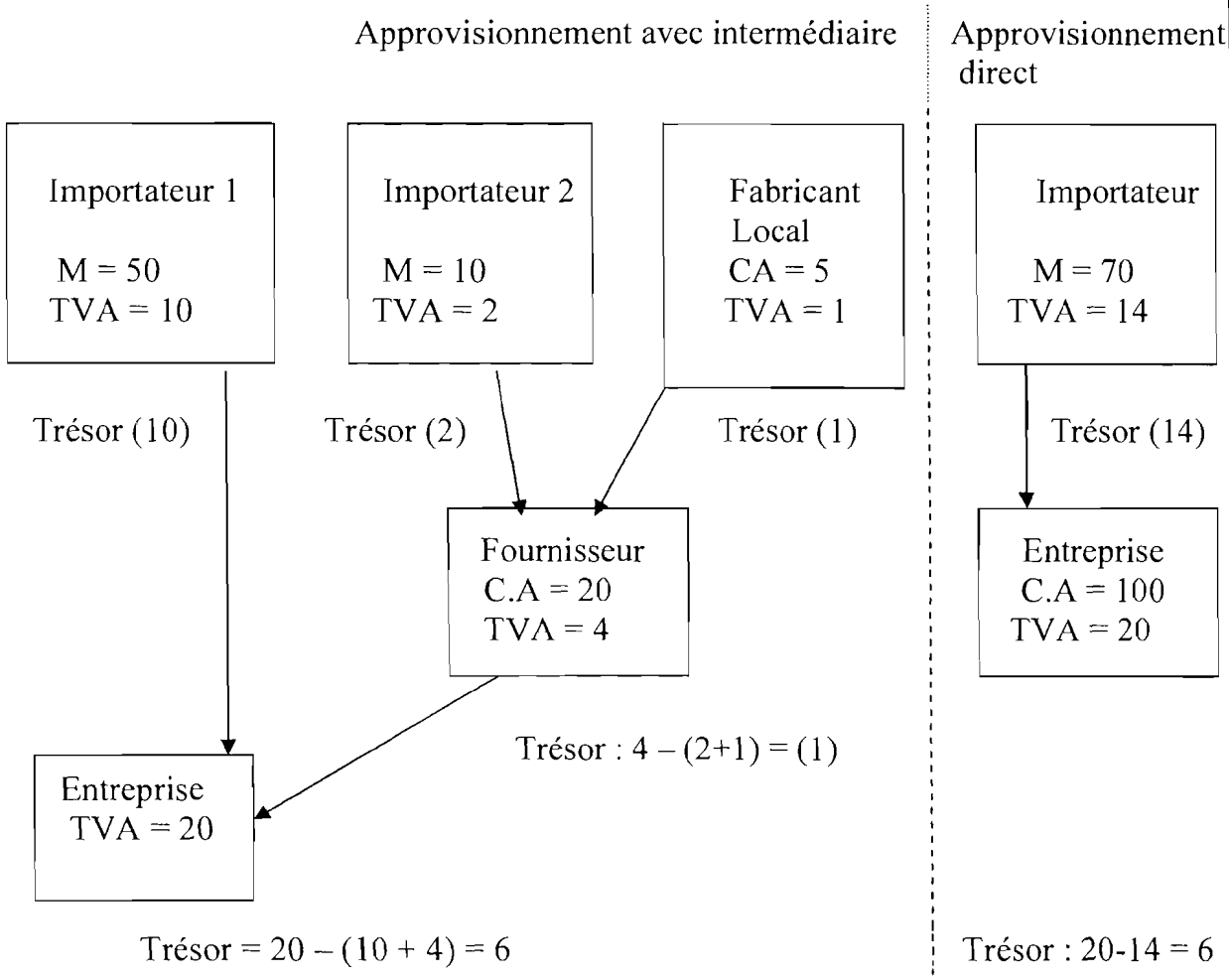
Du point de vue théorique, la TVA est considérée comme un instrument privilégié des recettes en raison de sa neutralité économique. En effet, elle ne fausse pas la concurrence entre les produits étrangers et nationaux car elle touche aussi bien les importations que les productions locales et les exportations ne supportent aucune charge au titre de la TVA.

Elle stimule surtout les investissements puisque ceux-ci donnent droits à déduction de la TVA (elle ne grève pas les coûts des investissements). Cependant, les coûts de la production ne sont pas affectés.

La TVA incite les entreprises à demander une facture pour leurs achats intermédiaires ce qui limite la fraude. Contrairement à l'impôt sur les revenus touchant la partie épargnée du revenu, la TVA introduit un biais favorable à l'épargne et aux ménages disposant des revenus les plus élevés.

Le système de la TVA n'a pas le but d'accroître les recettes fiscales mais de réduire les charges fiscales. Selon un principe d'institution d'un régime à déduction des taxes perçues en amont au moment de la prise en charge d'un produit par assujetti ainsi que la facturation séparée de la TVA et de la marchandise (qui constitue pour l'acheteur une charge déductible) transformera la charge financière (taxe sur chiffre d'affaires) en simple financement passager, étant donné que l'impôt traverse l'entreprise sans y rester accroché ; c'est au moment de l'arrivée de la marchandise entre les mains de l'utilisateur hors de la chaîne de l'entrepreneur ou du consommateur que la charge devient effective et totale.

Le schéma de la neutralité de la TVA se présente ainsi :



Total des versements au Trésor =
10 + 2 + 1 + 6 + 1 = 20

Total versement au trésor = 6+14 = 20

M = Marchandise
T.V.A = Taxe sur valeur ajoutée
C.A = Chiffre d'affaires
Taux d'imposition = 20%

Source : Jacquemot P., Raffinot M., op. cit, P. 305

Une taxe sur transaction commerciale du type T.V.A, procure des ressources importantes sans entraîner des distorsions. Présentant l'avantage de la neutralité vis-à-vis de la structure économique quelle que soit complexe ou simple puisque le prélèvement est déductible en aval, la TVA est un instrument efficace. Elle peut remplacer une partie des droits perçus à l'entrée, à la condition bien sûr que le même taux soit appliqué à la production intérieure et aux importations.

Du point de vue pratique, la TVA perd sa qualité de neutralité quand elle n'est pas appliquée, largement fraudée dont les crédits de TVA ne sont pas remboursés, sont à l'origine des fortes distorsions. Il est donc essentiel de veiller à la bonne application de la TVA quand on envisage une politique de substitution de TVA aux tarifs.

II.4.3. Gagnant et perdant de l'application d'un tarif douanier

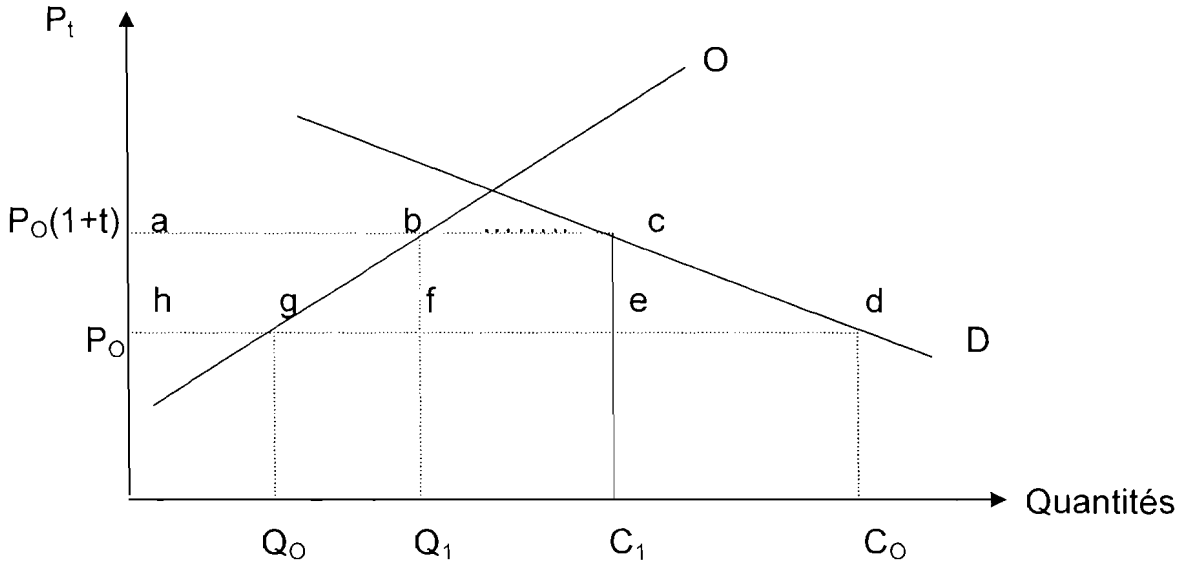
On considère un bien i (voir schéma ci-dessous) dont le prix international est P_o. On se place dans le cadre d'une « petite économie ouverte ». On néglige les coûts d'approche, les coûts de transaction et les marges commerciales. En l'absence de tarifs et d'autres barrières à l'entrée, le prix intérieur du bien i est P_0.

Dès lors qu'un tarif est appliqué sur des importations effectuées d'un bien i au prix P_O, le prix intérieur du bien i devient P_O (1 + t) ; t étant le taux du tarif pour le bien i. Tout producteur du bien peut désormais le vendre au prix Po (1+t) au lieu de P_O, prix qui aurait prévalu en l'absence de ce tarif. Cette augmentation du prix conduit le producteur à porter sa production de Q_O à Q_1.

Toutes choses étant égales par ailleurs, le tarif a des conséquences sur le bien être des producteurs locaux, des consommateurs et de l'Etat.
Les producteurs locaux peuvent désormais vendre leur production à un prix P_O (1+t) plus élevé que le prix initial P_O.

Selon l'élasticité de leur offre par rapport au prix, les producteurs sont au moins incités à augmenter leur production. Cette production supplémentaire permet au producteur de bénéficier d'un accroissement de son surplus (aire « a b g h »).

Graphique n°2 : Effet du tarif sur les différents agents d'une économie



Source : Chambas G., op.cit P.31.

Le consommateur subit une augmentation des prix de P_O à P_O (1+t) qui entraîne une baisse de sa consommation de C_O à C_1 et donc une baisse de son surplus (aire, « a c d h »).

Enfin, l'Etat perçoit les recettes tarifaires assises sur les seules importations égales à C_1-Q_1 (les producteurs domestiques ne sont pas concernés par le tarif). La recette de l'Etat est mesurée par l'aire « b c e f ».

La perte du surplus subie par le consommateur (aire « a c d h ») a donc pour contrepartie une augmentation du surplus du producteur (aire « a b g h ».

Cependant, la taxation entraîne une perte du surplus collectif (triangle de « point mort ») « b f g » et « c d e ». Cette perte de surplus collectif résulte des distorsions des prix relatifs introduites par la politique tarifaire. Le coût de

protection (rente accordée aux industriels) et le surplus de l'Etat sous formes de recettes fiscales sont supportés par les consommateurs.

Synthèse du 2ème chapitre

Ce chapitre nous révèle une structure fiscale dont les impôts indirects ont une grande part par rapport aux impôts directs. Ce constat est généralisé pour tous les pays envoie de développement. Les cotisations sociales sont moins prépondérantes. La structure fiscale burundaise constitue une source principale des recettes de l'Etat. Le niveau de prélèvement est indiqué par la pression fiscale qui est très élevée et dont la moyenne est de 14,2%.
Le 3ème chapitre nous aidera à tester de façon empirique l'impact des différents prélèvements sur le PIB.

CHAP.III : ANALYSE EMPIRIQUE DES EFFETS DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE AU BURUNDI (1980-2005)

III.0. Introduction

L'économétrie est une science qui s'intéresse à vérifier les modèles théoriques en les simulant aux modèles économétriques par inférence statistique. Comme il s'agit d'une science utilisée pour la validation d'une théorie d'une part et comme outil d'investigation d'autre part, elle doit partir des hypothèses comme toute autre science sociale au science exacte. Ces hypothèses doivent guider le travail de recherche de façon à arriver à une solution fiable avec les contraintes que posent ces hypothèses. Une fois ces hypothèses violées, elles sont corrigées par différentes procédures utilisées dans l'économétrie tant classique que moderne.

L'économétrie classique se différencie de celle moderne par le fait que cette dernière utilise une procédure spéciale dans l'économétrie des séries temporelles consistant en calcul d'une racine unitaire, risque de co-intégration, etc..

Pour tester empiriquement l'influence des prélèvements obligatoires sur la croissance économique, nous avons utilisé le modèle à correction d'erreur qui consiste à intégrer les variations de court terme à la relation de long terme. Ce modèle qui a été diffusé par Engle Granger est présenté dans Bourbonnais R. (2003) et Domadar N. G. (2004) et s'articule sur les points importants suivants :

1) Spécification d'un modèle d'analyse
2) Tests de stationnarité basés sur le test de Dickey-Fuller et celui de Phillips et Perron ;
3) Estimation de relation statique pour en déduire la co-intégration ;
4) Estimation du modèle dynamique ;

5) Evaluation qui consiste à apprécier les résultats obtenus et les qualités du modèle.

III.1. La spécification du modèle d'analyse

La spécification d'un modèle se définit comme étant l'ensemble des activités qui donnent aux relations économiques et aux théories une forme permettant leur vérification.

Selon Bourbonnais R., un modèle consiste en une présentation formalisée d'un phénomène sous forme d'équations dont les variables sont des grandeurs économiques.

L'objectif du modèle est de représenter les traits les plus marquants d'une réalité qu'il cherche à satisfaire et à styliser. Le modèle est donc l'outil que le modélisateur utilise lorsqu'il cherche à comprendre et à expliquer des phénomènes. Pour ce faire, il émet des hypothèses et explicite des relations.

Dans notre travail, nous avons utilisé un Modèle à Correction d'Erreur (MCE) dont le but est de relier le comportement de court terme du PIB à sa valeur de long terme.

Le mécanisme de correction d'erreur, d'abord utilisé par Sargan, puis diffusé par Engle et Granger corrige et le désigne comme un théorème important, connu sous le nom de théorème de représentation de Granger. Il s'énonce comme suit : « si deux variables X et Y sont co-intégrées, la relation entre les deux peut s'exprimer comme un mécanisme à correction d'erreur »[27]

[27] Damodar N. G. : Econométrie, 1ère édition, Paris, De Boeck, 2004, P.814.

III.2. Présentation théorique des tests du modèle

III.2.1. Les tests de stationnarité

La théorie économétrique moderne recommande d'étudier le comportement des caractéristiques stochastiques d'une série chronologique (sa moyenne et sa variance) avant d'effectuer toute estimation.
Ainsi, il devient important de vérifier au préalable si une série est stationnaire ou non pour éviter des régressions fallacieuses faites avec des variables non stationnaires.

Selon Bourbonnais(2003) R. si les caractéristiques stochastiques d'une série chronologique, c'est- à -dire son espérance et sa variance se trouvent modifiées dans le temps, la série chronologique est considérée comme non stationnaire ; dans le cas d'un processus stochastique invariant, la série temporelle est alors stationnaire [28]

De façon formelle, le processus stochastique Z_t est stationnaire si :

1) $E(Z_t) = E(Z_{t+n}) = \lambda$. La moyenne est une constante et indépendant du temps

2) Var $(Z_t) < \infty$, la variance est finie et indépendante du temps.

3) $Cov(Z_t, Z_{t+k}) = E(Z_t - \lambda)(Z_{t+k} - \lambda) = \gamma_t$.

La covariance est indépendante du temps.

Selon le même auteur, une série chronologique est stationnaire, si elle ne comporte ni tendance ni saisonnalité et plus généralement aucun facteur n'évoluant pas avec le temps.
La notion de stationnarité est liée au concept d'intégration.

[28] Bourbonnais R., Econométrie : manuel et exercices corrigés 5ème édition, Paris, Dunod, 2003, P.221.

III.2.2. Notion d'intégration

L'ordre d'intégration est le nombre de fois qu'il faut différencier une série afin de la rendre stationnaire. Ainsi, toute série temporelle possède un ordre d'intégration.

Une série Z_t est dite intégrée d'ordre « m » si elle ne devient stationnaire qu'au bout de « m » différenciations. Dit autrement, pour rendre stationnaire la série Z_t, il faut la différencier « m » fois. « m » est appelé « ordre d'intégration » de la série Z_t c'est- à- dire le nombre de fois que la série Z_t a besoin d'être différenciée pour arriver à la stationnarité.

Les séries stationnaires qui sont intégrées d'ordre zéro et notées I (O) sont dites stationnaires en niveau.
Si une série Z_t est non stationnaire en niveau, il convient de la stationnaliser en lui appliquant l'opérateur de différence. La série de départ étant Z_t, alors, on teste la stationnarité de la nouvelle série $U_t = \Delta Z_t$.

Si U_t est stationnaire, la procédure s'arrête et on conclut que la série Z_t est intégrée d'ordre un et est notée I (1).
Sinon, il faut continuer l'opération en calculant une nouvelle série jusqu'à « m » différenciation pouvant convertir la persistance non stationnarité en une stationnarité de la série de départ.

D'après Engle et Granger (1987), beaucoup de variables macro-économiques sont intégrés d'ordre un. Toutefois, il existe quelques séries non stationnaires intégrées d'ordre deux ou plus.

Donc, il faut toujours stationnariser les séries non stationnaires avant, pour éviter un risque de régression fallacieuse « spurious régression[29] ».

Pour identifier clairement l'ordre de différenciation ou d'intégration des séries et partout repérer la présence ou (absence de racine unitaire dans

[29] Bourbonnais R., op.cit, P.225

C'est à dire qu'il y a présence d'une racine unitaire, la série est donc non stationnaire.

$H_A : \alpha < 1$

Dans ce cas, il y a absence de racine unitaire et la série est stationnaire.
L'équation (1) peut être transformée pour des raisons de commodité de façon à pouvoir tester par rapport à la valeur zéro.

$Z_t - Z_{t-1} = (\alpha-1) Z_{t-1} + \varepsilon_t.$ (3)

$\Delta Z_t = (\alpha-1) Z_{t-1} + \varepsilon_t$ (4)

Les hypothèses sont formulées ainsi :

$H_O : \alpha-1 = 0$ contre $H_A : \alpha-1 < 0$

Dickey et Fuller ont initialement proposé trois types de modèles à tester selon que le processus engendrant la série comporte une constante et / ou une tendance :

$\Delta Z_t = (\alpha-1) Z_{t-1} + \varepsilon_t$ (5) : modèle sans constante ni tendance

$\Delta Zt = (\alpha - 1)Z_{t-1} + \mu_1 + \varepsilon_t$ (6) : Modèle avec constante sans tendance

$\Delta Z_t = (\alpha-1) Z_{t-1} + \beta_t + \mu_2 + \varepsilon_t$ (7) Modèle avec constante et tendance.

L'objet de ce test est de nous renseigner sur la nécessité de différencier la série. « La différence entre les tests de Dickey-Fuller simple DF (1979) et ADF est que le premier présume que l'erreur ε_t est bruit blanc.
Or, il n'y a aucune raison a priori pour que l'erreur soit non corrélée. Le test d'ADF (1983) prend en compte cette hypothèse[30] ».

[30] Bourbonnais R., op.cit, P.232

Signalons qu'un autre test puissant a été mis au point pour améliorer les tests de Dickey et Fuller. Il s'agit du test de phillips et Perron.

III.2.2.2. Le test de Phillips et Perron (PP – test).

Phillips et Perron (1988) ont mis en place dans un test autorisant les termes de moyennes mobiles d'hétéroscédasticité dans les termes d'erreur

Le test se déroule de manière suivante.

1) On estime par les MCO le modèle suivant :

$Z_t = a_o + a1\ (t\text{-}n/2) + \beta 2\ Z_{t-1} + e_t$ (8)

Avec : t = variable de tendance et variant de 1 à n.

n = nombre d'observations

2) On calcule ensuite la statistique W qui prend en compte le cas où les erreurs ne sont pas indépendamment et identiquement distribués (iid) et

3) Qui est représentée par égalité suivante :

$$W = t(S_o / S_p) - (S_p^2 - S_o^2)[n_3 / 4Sp\sqrt{3\Delta D(x)}] \qquad (9)$$

Où t = la statistique de student

S^2_O = la variable résiduelle

D (X) = déterminants de ZZ' où Z est la matrice des variables explicatives du modèle.

4) On formule enfin les hypothèses de stationnarité, de non stationnarité et les règles de décision d'acceptation ou de rejet de l'hypothèse nulle comme pour le test d'ADF.

Si la valeur calculé d'ADF ou de PP est inférieure (ou supérieur en valeur absolue) à la valeur critique, la série est stationnaire. Par contre si la valeur

calculée d'ADF ou de PP est supérieure (ou inférieure en valeur absolue) à la valeur critique, on accepte l'hypothèse de non stationnarité.

III.3. Les tests de co-intégration

Les tests de co-intégration consistent à vérifier la stationnarité des séries et permettent de s'assurer de la convergence des trajectoires des séries sur le long terme.

Si par exemple on a deux séries non stationnaires Z_{1t} et Z_{2t}, elles seront dites co-intégrées et liées par une relation de long terme si et seulement si leurs trajectoires sont convergentes. Dit autrement, elles évoluent dans des directions parallèles.

Au contraire, deux séries non stationnaires Z_{1t} et Z_{2t} dont les trajectoires sont divergentes ne sont liés par aucune relation d'équilibre de long terme, elles ne sont donc pas co-intégrées.

L'analyse de la co-intégration s'effectue de manière suivante : après avoir vérifié que les variables ont le même ordre d'intégration, la première étape consiste à faire une régression statique entre les variables et à récupérer le résidu de la régression.

Si les séries ne sont pas intégrées de même ordre, elles ne peuvent pas être co-intégrées. Il convient de déterminer soigneusement le type de tendance déterministe ou stochastique de chacune des variables, puis l'ordre d'intégration des séries étudiées. Si les séries statistiques étudiées ne sont pas intégrées de même ordre, la procédure est arrêtée. Il n'y a pas de risque de co-intégration.

L'étape suivante consiste à vérifier si les résidus de la régression sont stationnaires en niveau. En cas de stationnarité des résidus, les variables sont co-intégrées et le cas contraire prouve la non co-intégration des variables. En

effet, si la condition nécessaire est vérifiée, on estime par les MCO la relation de long terme entre les variables.

$$Z_t = a_o + a_1 X_t + \varepsilon_t \quad (10)$$

Pour que la relation de co-intégration soit acceptée, le résidu issu de cette régression doit être stationnaire.

$$U_t = Z_t - \hat{a}_0 - \hat{a}_1 X_1 \quad (11)$$

La stationnarité du résidu est testée à l'aide des tests de DF ou ADF ou encore le test de PP. Dans ce cas, nous pouvons estimer le modèle à correction d'erreur si le résidu est stationnaire en niveau.

III.4. Estimation du modèle à correction d'erreur

Lorsque des séries sont stationnaires et co-intégrées, il convient d'estimer leurs relations à travers un modèle à correction d'erreur. Engle et Granger (1987) ont démontré que toutes les séries co-intégrées peuvent être représentées par un M.C.E.

Soient les séries Z_t et X_t toutes intégrées d'ordre un et notées I (1) ; l'estimation par les MCO du modèle statique (relation de long terme) se présente de la manière suivante :

$$Z_t = \alpha + \beta X_t + \varepsilon_t \quad (12)$$

S'agissant de l'estimation par les MCO de la relation dynamique (court terme), elle se présente ainsi :

$$\Delta Z_t = \alpha_1 \Delta Xt + \alpha_2 \varepsilon_{t-1} \quad (13)$$

Le coefficient α_2, force de rappel vers l'équilibre de long terme doit impérativement être négatif sinon, il convient de rejeter une spécification du modèle à correction d'erreur.

Une fois le modèle estimé, il faut tester sa significativité, soit globalement, soit au niveau de chaque coefficient pris individuellement.
La significativité globale du modèle peut être vérifiée par le test classique de F-stat et au niveau de chaque coefficient par le t-stat. Dans l'un ou l'autre cas, la significativité est acceptée si la valeur calculée (empirique) est supérieure à la valeur tabulée (valeur critique).

Ensuite vient l'analyse de la stabilité des paramètres du modèle qui est une étape importante pour la finesse du modèle et pour sa qualité prévisionnelle. On utilise ainsi le test de rupture de Chow (1960) et les tests de résidus récursifs de Brown– Durbin – Evans (1975) appelés « Cusum test » et « cusum of squares test ».

Lorsque le modèle estimé est jugé stable, il importe de vérifier sa capacité prédictive qui peut être mesurée par le coefficient d'inégalité de Theil (U' theil) et la racine carrée de la moyenne des erreurs standards (Root Mean Squared Error ou « RMSE »).

La conclusion est une bonne performance prévisionnelle du modèle si le coefficient d'inégalité de Theil ou la racine carrée de la moyenne des erreurs stands (RMSE), est relativement bas.

III.5. Présentation des variables du modèle

PIB : produit intérieur bruit ;
I.D : Impôts directs ;
I.I. : Impôts indirects.
T. ou : Taux d'ouverture commerciale défini comme étant la somme des exportations et des importations rapportées au produit.

T.P.G. : Taux de prélèvement global défini comme étant égal à la somme des prélèvements obligatoires (ID ; II, C.S) rapportée au PIB

C.S : Les cotisations sociales.

P consP : La part de la consommation publique dans les dépenses totales publiques.

III.6. Résultats des tests du modèle

III.6.1. Résultats du test de stationnarité des séries

Tableau n°9 : Résultats du test de stationnarité des séries

Variables	Variables en niveau			Variables en différences premières			
	ADF	PP	Stationnaire ?	ADF	P P	Stationnaire ?	Ordre d'intégration
PIB	-0,48 C ; CV : -2,99 -1,6 Ct ; CV : -3,61	-0,42 C ; C.V : -2,99 -2,3 Ct ; CV : -3,62	Non	-3,45 C ; CV :-2,99 -3,62 Ct ; CV :-3,61	-4,86 C ; CV :-2,99 -4,58 Ct ; CV :-3,62	Oui	I (1)
I.D	-1,98 C ; CV : -2,99 -0,07 Ct ; CV: -3,61	-2,08 C ; CV : -2,98 -0,44 Ct ; CV : -3,60	Non	-1,59 C ; CV : -2,99 -3,11 Ct ; CV : -3,63	-5,45 C ; CV-2,99 -5,42 Ct ; CV -3,62	Oui	I (1)
I.I	-2,86 C ; CV :-2,99 -0,68 Ct ; CV :-3,61	-3,68 C ; CV :-2,98 -0,9 Ct ; CV : -3,60	Non	-2,11 C ; CV ; -2,99 -3,49 Ct ; CV ; -3,61	-4,02 C ; CV : -2,99 -5,3 Ct ; CV ; -3,62	Oui	I (1)
C.S	-2,29 C ; CV ; -2,99 -1,61Ct ; CV : -3,61	-4,43 C ; CV : -2,98 -3,77 Ct ; CV : -3,60	Oui				I (O)
TPG	-0,22 C ; CV :-2,99 -2,33 Ct ; CV : -3,61	-0,31 C ; CV : -2,98 -3,49 Ct; CV : -3,60	Non	-3,25 C ; CV : -2,99 -3,2 Ct ; CV : -3,62	-0,31 C ; CV :-2,99 -5,93 Ct ; CV :-3,61	Oui	I (1)
T. ou	-0,5 C ; CV : -2,99 -0,2 Ct ; CV : -3,61	-0,81 C ; CV : -2,98 -0,43 Ct ; CV : -3,60	Non	-2,28 C ; CV : -2,99 -2,52 Ct ; CV :-3,62	-3,84 C ; CV : -2,99 -3,95 Ct ; CV : -3,61	Oui	I (1)
P consP	-1,01 C ; CV : -2,99 -3,63 Ct ; CV –3,61	-0,79 C ; CV : -2,98 -2,97 Ct ; CV: -3,60	Non	- 6,58 C ; CV : -2,99 -6,62 Ct; CV :-3,24	-5,01 C ; CV : -2,99 -5,00 Ct ; CV :-3,61	Oui	I (1)

Source : Nous-mêmes

C : Signifie « avec constante » ;

Ct : signifie « avec constante et tendance »

CV : Critical value au seuil de 5%.

L'étude de la stationnarité révèle que la variable cotisations sociales (C.S) est stationnaire en niveau ce qui signifie qu'elle est intégrée d'ordre zéro

CS ⟶ I (O)

Toutes les autres variables sont stationnaires en différences premières, donc sont intégrés d'ordre un : I (1)

Les variables qui seront utilisées dans l'estimation seront les variables qui sont intégrées du même ordre : I (1)

L'étape suivante recommandée par la théorie économétrique moderne est de tester l'existence d'une éventuelle relation entre les variables dans un horizon lointain. C'est l'objet du test de co-intégration entre les variables.

III.5.2. Estimation de la relation statique (long terme)

Comme nous l'avons signalé avant, nous avons suivi la méthodologie d'Engle et Granger encore appelé « méthode basée sur les résidus ». A titre de rappel, cette approche recommande de tester la stationnarité du résidu après avoir estimé par les M.C.O la relation de long terme. Illustrons pour ce faire la forme de l'équation utilisée.

$$PIB_t = \text{constante} + a_1\, ID_t + a_2\, II_t + a_3\, T.ou_t + a_4\, TPG_t + a_5\, P\,cons\, P_t + U_t$$

Tableau n°10 : Résultats de l'estimation de la relation statique

Variable expliquée	Variables explicatives	Coefficients	t-stat	Probabilité
PIB	C	440511,4	4,4	0,000
	ID	1,55	0,46	0,65
	I.I	8,93	5,27	0,000
	T. ou	-6859,54	-6,25	0,000
	T.P.G	-9190,99	-2,41	0,025
	P cons P	-1458,82	-0,91	0,356
R^2 = 0,98		D.W = 1,79		
R^2 ajusté = 0,97				
F-Stat = 205,35 (0,000)				

Source : Nous-mêmes

A partir des résultats de l'estimation de l'équation statique, nous allons procéder au test de stationnarité conduit à partir du résidu obtenu.

III.6.3.Test de co-intégration entre les variables du modèle

Tableau n°11 : Résultats du test de stationnarité du résidu

	Variables en niveau			
	ADF –test à 5%	P P –test à 5%	Stationnaire ?	Décision
U_1	-4,38 C ; CV : -2,98 -4,30 Ct ; CV : -3,60	-4,34 C ; CV : -2,98 -4,29 Ct ; CV : -3,60	Oui	I (O)

Source : nous-mêmes à partir des résultats de la régression

L'analyse de ce tableau montre que le résidu est stationnaire en niveau. Il est donc intégré d'ordre zéro. Par la suite, on n'a pas tort d'accepter l'hypothèse nulle de co-intégration des variables de notre relation de croissance économique.

Pour être beaucoup plus précis, il existe une évolution identique sur le

long terme entre le PIB et les variables expliquant le modèle (ici : ID ; II ; Tou ; TPG et P cons P).

Comme les résultats des tests de stationnarité ont montré que les variables sont intégrées du même ordre sauf CS (car intégrés d'ordre zéro) c'est à dire intégrées d'ordre un, et que la relation de long terme entre ces variables dégage un résidu stationnaire, nous sommes amenés à estimer le modèle à correction d'erreur (MCE).

III.6.4. Estimation d'un modèle à correction d'erreur (Dynamique de court terme).

Toujours en adoptant la méthode en deux étapes d'Engle et Granger, nous allons estimer les effets de court terme par le truchement du mécanisme à correction d'erreur.
Pour cela, à notre relation de long terme, nous analysons la relation de court terme correspondante dont la forme de l'équation est la suivante : (pour toutes les variables, nous avons retenu un seul retard).

$$\Delta PIB_t = \text{constante} + ao\ \Delta PIB_{t-1} + a_1 \Delta ID_t + a'_1 \Delta ID_{t-1} + a_2 \Delta II_t + a'_2 \Delta II_{t-1} + a_3 \Delta T.ou_t + a'_3 \Delta T.ou_{t-1} + a_4 \Delta TPG_t + a'_4 \Delta TPG_{t-1} + a_5 \Delta P\ cons\ P_t + a'_5 \Delta P\ cons P_{t-1} + \alpha_0 U_{t-1} + \sum_1 \lambda_1 DUM_i + \varepsilon_t.$$

Avec : a_0, a_1, a'_1, a'_5 et α_0 représentant respectivement les coefficients des variables du modèle et du résidu décalé d'une période et $\alpha_0 < 0$.

Δ = l'opérateur mathématiques de différences
DUM = variables muettes. Ces variables correspondent aux années de chocs aléatoires. 1 est le millésime de l'année pour laquelle le choc a eu lieu.

Cette variable s'appelle également variable binaire car elle ne comprend que deux valeurs : un ou zéro. Elle prend un l'année pour laquelle le choc a eu lieu et zéro l'année où le choc n'a pas eu lieu.
Pour notre cas, on peut prendre n'importe quel chiffre compris dans l'intervalle situé entre 1980 et 2005.

Tableau n°12 : Résultats de l'estimation de la relation dynamique

Variable expliquée	Variables explicatives	Coefficients estimés	Probabilité critique
Δ PIB	C	10222,290	0,04
		(1,96)	
	ΔID_t	6,59	0,04
		(1,5)	
	ΔID_{t-1}	-4,48	0,06*
		(-2,29)	
	ΔII_t	5,91	0,00
		(3,47)	
	ΔTPG_t	-16541,86	0,00
		(-8,40)	
	$\Delta TP G_{t-1}$	-9280,828	0,00
		(-2,43)	
	ΔTou_t	-5106,87	0,00
		(-5,23)	
	$\Delta P cons P_{t-1}$	623,59	0,09*
		(1,19)	
	U_{t-1}	-0,47	0,00
		(-1,24)	
	DUM 91	4468,76	0,01
		(2,07)	
	DUM 96	-74268,19	0,00
		(-1,89)	
	DUM 99	111306,5	0,00
		(4,43)	

R^2 = 0,97	BG = 0,26 (0,62)	JB = 1,22 (0,54)
R^2 ajusté = 0,95	F. RESET = 1,64 (0,24)	RMSE = 8393,703
SER = 18481,86	ARCHM – LM = 0,053 (0,82)	U'Theil = 0,07
F-Stat = 19,57 (0,000)		

*Significatif au seuil de 10%

() :t-stat

Source : Nous-mêmes à partir des résultats de la régression

Le coefficient du modèle à correction d'erreurs ($\alpha_{O\)}$ est statistiquement significatif et négatif, ce qui confirme le modèle. Pour question de normalisation du résidu, on a dû ajouter dans le modèle les variables binaires appelées variables muettes sur les années 91, 96 et 99. Ces variables se sont révélées pertinemment significatives.

III.6. Analyse et interprétation des résultats

Comme nous l'avons déjà signalé, le MCE consiste à interpréter le terme de l'erreur de l'équation comme « l'erreur de déséquilibre ». On peut alors utiliser ce terme de l'erreur pour relier le comportement de court terme du PIB à sa valeur de long terme.

Si on considère la relation de court terme, on s'attend à un signe négatif de α_o (coefficient associé à U_{t-1}) ; alors le terme $\alpha_o\ U_{t-1}$ est négatif et par conséquent, ΔPIB_t sera négative pour rétablir l'équilibre, il commencera à baisser dans la période suivante pour corriger l'erreur du déséquilibre (d'où le nom de MCE). On avait pris l'hypothèse que U_{t-1} est positif.

Inversement, si u_{t-1} est négatif, $\alpha_0\ u_{t-1}$ sera positif ce qui poussera $\Delta\ PIB_t$ à être positive conduisant PIB_t à augmenter dans la période t. Ainsi, la valeur absolue de α_0 décide la rapidité avec laquelle l'équilibre est restauré.

De plus, dans le court terme, on va interpréter l'effet des différentes variables sur la croissance économique à travers les coefficients des termes d'erreur.

Au niveau de la significativité individuelle des variables, nous nous sommes basés sur la valeur de la probabilité critique de t-stat pour nous prononcer sur la pertinence ou non d'une variable. C'est pourquoi certaines variables, bien que figurant dans l'équation de la relation de court terme, ont été éliminées après maintes itérations. D'autres variables ont été acceptées au seuil de 10% pour ne pas altérer le modèle.

Les variantes ID et II ont un effet positif. ID (-1) exerce un effet de frein sur la croissance car les acteurs économiques sont surpris par les mesures de politiques fiscales. Mais à long terme, cet effet est positif parce qu'ils parviennent à ajuster leurs comportements d'allocation des recettes fiscales.

Le taux d'ouverture (Tou) agit négativement parce que pour augmenter ce taux, on doit diminuer l'investissement privé et les dépenses gouvernementales ou augmenter l'épargne et l'impôt ce qui hausse le taux d'intérêt créditeur et évince les capacités d'autofinancement des entreprises et par là, la baisse de la production.

La part de la consommation (P consP) décalée d'une période influence positivement la croissance économique. Les dépenses de l'Etat injectées dans l'économie privée sous forme d'achat des biens de consommation rehausse les revenus et par conséquent augmentent la production.

L'influence négative du taux de prélèvement global (TPG) n'est pas étonnant car l'augmentation de ce taux réduit les revenus en décourageant le travail et encourage la fraude fiscale.

L'intervention de la dynamique de long terme pour la production se fait par l'intermédiaire de la force de rappel dans la dynamique de C.T vers l'équilibre de long terme et cette force de rappel est de 47% par an. Ce qui prouve que la production retrouve son équilibre de long terme. Son délai de rattrapage est de 2 ans 1 mois 15 jours.

Les variables muettes ont été ajoutées pour normaliser le résidu et leurs coefficients sont significatifs au seuil de 5%.
Les résultas trouvés peuvent aussi être interprétés par différents tests de diagnostic. Pour juger si le modèle estimé est globalement significatif et / ou les variables prises individuellement sont significatives, on utilise respectivement la statistique de Fisher (F-stat) et la statistique de student (t-stat).

De plus, le coefficient de détermination R^2 et surtout R^2 ajusté nous montre si le modèle est valide ou non. Précisons que le coefficient R^2 indique le

niveau d'adéquation du modèle. Dit autrement, il donne la proportion de variation totale de la variable dépendante due à la présence des variables explicatives.

Les Erreurs Standard de la Régression (SER) ont été mises à profit pour analyser la validité du modèle. La stabilité du modèle peut être étudiée par recours aux tests de cusum et cusum of squares mis au point par Brown-Durbin et Evans qui sont basés sur les résidus récursif.

Cette régression récursive dont la procédure consiste à estimer une succession de régression en augmentant progressivement le nombre d'observations préconise l'interprétation graphique de l'instabilité ou de la stabilité d'une relation par le test des sommes cumulées des résidus (cusum test) et le test des sommes cumulées des carrées des résidus récursifs (cusum of squares test).

Pour analyser le pouvoir prédictif du modèle, la théorie économétrique nous prescrit de la faire lorsque le modèle est réputé stable. En effet, cette analyse est généralement faite sur base des renseignements fournis par la valeur du coefficient d'inégalité de Theil (U'Theil) ainsi que celle de la racine de l'erreur quadratique moyenne (RMSE).

A part ces indicateurs, il y en a bien d'autres qui peuvent être utilisés comme la moyenne de l'erreur, la moyenne du pourcentage de l'erreur absolue, la proportion de la variance et la proportion de la covariance. Le modèle a une bonne capacité prévisionnelle si ces statistiques possèdent des valeurs relativement petites.

Signalons que d'autres tests standards peuvent être effectués comme ceux de F-RESET de Ramsey pour tester une éventuelle mauvaise spécification ou omission des variables du modèle, du test de Engle (1982) pour l'hétéroscédasticité conditionnelle autorégressive des résidus (ARCH – LM) et du test J.B de normalité des résidus de JARQUE et BERRA (1980).

La présence (ou non) de l'auto corrélation sérielle des résidus a été vérifiée par l'intermédiaire des tests de corrélation des résidus de BREUSCH-GODFREY.

Les résultats des tests du modèle peuvent être la significativité individuelle et à partir de la significativité globale des variables.
Au niveau individuel, on se sert pour statuer (si oui ou non une variable est significative) de la valeur de la probabilité critique de la statistique t de student.

Pour plus de précision, la probabilité critique donne en fait les chances d'être dans l'espace de nullité ; on se prononce si une variable est pertinente ou non dans le modèle si la probabilité critique de la statistique t de student est moins élevée à tel point qu'elle soit inférieure au seuil de signification donné (généralement 5%).

Plus la probabilité est inférieur à ce seuil, plus les chances de tomber dans l'espace de nullité sont minimes et par voie de conséquence, on rejette l'hypothèse nulle en faveur de l'alternative conduisant ainsi à la significativité en termes statistiques de la variable en question.

S'agissant de la significativité globale, on se sert ici de la statistique F de Fisher. On statue de la même manière qu'au niveau de la significativité individuelle.

Ainsi, les différents tests effectués révèlent que :

- les variables retenues sont significatives au seul de 5% et de 10% ;
- les variables retenues expliquent conjointement à plus de 97% le PIB car R^2 étant 0,97 ;
- les variables prises conjointement expliquent le modèle parce que F-stat est de 19.57 (0,000) ;
- les résidus sont distribués normalement (JB : 1,22), absence de corrélation sérielle entre les résidus (G.B = 0,26) et absence d'hétéroscédasticité conditionnelle (ARCH-LM = 0,053) ;
- le modèle est bien spécifié, pas de variables omises (RESET : 1,64) elle dépasse de loin 5% et sert d'outil pour la bonne prévision économique (U' Theil : 0,07) proche de zéro ;

- les tests de stabilité sont effectués par les graphiques cusum et cusum of squares (voir graphiques en annexe) et montrent que le modèle est stable.

CONCLUSION GENERALE

Le but poursuivi à travers notre travail était de mener une analyse des effets des prélèvements fiscaux sur la croissance économique au Burundi. La manière dont la fiscalité agit sur la croissance n'est pas partagée par tous les économistes.

La vision keynésienne soutient que la fiscalité conduit à une croissance économique car une élévation du taux de pression fiscale élève le taux de croissance potentiel, car elle réduit la part de la consommation dans le produit et augmente la part destinée à la formation du capital.

Pour les néoclassiques, les recettes fiscales et les dépenses publiques ne jouent un rôle positif à la croissance économique que lorsque leur allocation se fait dans des secteurs productifs générant des capitaux pour l'investissement.

Des uns et des autres, l'impôt peut avoir soit un impact négatif soit positif sur la croissance selon qu'il s'agit de court ou de long terme. Ces divergences nous ont poussés à mener une vérification empirique dans l'un des pays en voie de développement qui est le Burundi. Sur ce, nous avons gardé la structure fiscale établie par le Ministère des finances.

Au cours du 1er chapitre, l'attention a été concentrée sur une relecture de la littérature déjà existante sur la fiscalité, des généralités sur la fiscalité Africaine ainsi que les catégories d'impôt.

Le deuxième chapitre s'est attelé sur une analyse descriptive en montrant une liaison entre les prélèvements fiscaux et la croissance économique au Burundi. Nous avons constaté que le taux de prélèvement global est partout supérieur à 10% et la moyenne est de 14,4%. Les impôts

indirects sont partout élevés par rapport aux impôts directs et les cotisations sociales ont une part moins importante dans les prélèvements globaux. La structure fiscale burundaise n'est pas bien aménagée pour mobiliser des ressources fiscales suffisantes pour financer la croissance économique.

Le 3ème chapitre a mené une analyse empirique sur les effets des prélèvements obligatoires sur la croissance économique à l'aide de la Méthode d'Engle et Granger. Les tets de Dickey et Fuller améliorés par ceux de Phillips et Perron nous ont permis de tester la stationnarité et la co-intégration. Les résultats obtenus révèlent que toutes variables sont stationnaires en différences première sauf les cotisations sociales et qu'il existe une co-intégration entre les prélèvements fiscaux et le PIB au Burundi. Ainsi, cela nous a permis d'estimer le M.C.E du PIB.

L'équation du MCE retenue est économétriquement valide car le coefficient du terme de l'erreur est statistiquement et significativement négatif. Les tests économétriques de stabilité des résidus, de bonne spécification et de bonne prévision du modèle révèlent des résultats acceptables pour l'équation du MCE retenue.

Les résultats empiriques obtenus véhiculent les implications économiques suivantes :

- les impôts directs influencent positivement la croissance économique dans L.T car le coefficient associé au modèle est significativement positif ;
- les impôts directs influencent négativement la croissance économique dans le C.T ;
- les impôts indirects influencent positivement la croissance économique dans le L.T car le coefficient associé est significativement positif, ce qui est contraire en partie à notre première hypothèse.
- le taux de prélèvement global influence d'une manière négative le PIB, ce qui nous permet de confirmer notre seconde hypothèse.

Enfin, la vitesse d'ajustement montre la lenteur pour rattraper l'équilibre (soit après 2 ans 1 mois 15 jours).

Au vu de ces résultats nous aimerions suggérer ce qui suit :

- La structure fiscale burundaise devrait être aménagée avec prudence car elle est un « couteau à double tranchant ». Le but de la fiscalité n'est pas seulement la collecte des recettes pour financer le budget de l'Etat comme les responsables des pouvoirs publics le conçoivent. Elle est aussi un facteur stimulant la croissance et il faut l'associer à la dépense ;
- Au lieu de rehausser le taux d'imposition, la meilleure façon serait de maintenir les taux d'imposition et augmenter la base fiscale (jouer sur l'assiette fiscale en élargissant la base imposable) et en fiscalisant le secteur informel ;
- Essayer de mobiliser les recettes fiscales possibles en réduisant les dérogations spéciales, les exonérations, les avantages fiscaux de certaines catégories des personnes et en détectant et en sanctionnant les défaillants et les fraudeurs ;
- Adopter la stratégie de moderniser l'Administration fiscale pour la rendre plus efficace ;
- Créer un cadre de partenariat entre contribuables et percepteurs d'impôt en vue de rendre les règles fiscales transparentes et accessibles et de promouvoir l'information et « l'éducation » des contribuables ;
- Orienter les recettes fiscales dans les secteurs les plus productifs ;
- Appliquer la TVA.

Avant de mettre fin à ce travail, il importe de rappeler les principales limites de celui-ci dues essentiellement à l'inaccessibilité à toutes les données. Nous restons tout de même convaincu que les autres chercheurs pourront compléter les résultats de notre travail en tenant compte de ses imperfections et des éventuelles lacunes qui auraient échappé à notre attention. Chercher une influence de chacune des composantes des impôts directs ou indirects sur la croissance économique, par exemple, « l'influence de l'impôt sur les salaires des fonctionnaires de l'Etat sur la croissance économique » serait un travail ultérieur.

BIBLIOGRAPHIES

1. OUVRAGES GENERAUX

1. Bernard Y. et Collin J.C. (1989), Dictionnaire économique et financier, Paris, édition du seuil, 978 P.

2. Bobe B. et Llau P. (1978), Fiscalité et choix économique,Paris,Calman-Levy, Economie contemporaine, 286 P.

3. Bourbonais R. (2003), Econométrie, manuel et exercices corrigés, 5ème édition Dunod, 314 P.

4. Brochier H., Pierre Llau (1975), Ch Michal et Ch.A, Economie financière, PU, 620 P.

5. Chambas G. (2005), Afrique au sud du Sahara, Mobiliser des ressources fiscales pour le développement, Paris, Economica, 273 P.

6. Colin P. (19.81), Fiscalité pratique des affaires, Paris, Economica, 527 P.

7. Crozet Y. (1989), Analyse économique à l'épreuve de l'histoire Paris, Ellipse, 438 P.

8. Domadar N.G. (2004), Econométrie, DE Boeck, Université Bruxelles, 1009 P.

9. Duverger M. (1975), Finances publiques, Paris, PUF, 674 P.

10. Jacquemot P. Raffinot M. (1993), La nouvelle politique en Afrique, Paris, Edicef, 351 P.

11. Kaldor N. (1967). Les problèmes fiscaux et monétaires dans les PVD, Paris, Dunod, 402 P.

12. Loecks F, Van Diovant R. et Neyews G.(1989), Elément de la science des impôts, Administration des contributions directes, 2ème édition, P.U.F,26 P.

13. Maillet P. (1987), la croissance économique, PUF, 155 P.

14 Milton Fr. et Rose Fr. (1984), la tyrannie du statu quo traduit de l'Américain par Patrice Hoff Man , Edition J.C Lattès, 264 P.

15. Percebois J. (1977), Fiscalité et croissance : une approche par les modèles, Préface de P. Llau, Economica, , 307 P.

16. Ricardo D. (1970), Principes de l'économie politique et de l'impôt, Calmman Lévy, 349 P.

17. Vinay B. (1968), Fiscalité, épargne et développement, Paris, Arnaud Colin, 304 P.

18. Weber L. (1992), « Les finances publiques dans un état fédéral , la Suisse, Paris, Economica, 350 P.

2. Revues et autres publications

1. Amable et Guelle C, D, (Mai-juin 1992) « Les théories de la croissance exogène ». Revue d'Economie politique, n°3, P. 112

2. Allard P. (septembre-octobre 1982), « La modélisation de la consommation des ménages en France » Revue d'Economie Politique, P.102.

3. Artus P. (1993) « La croissance économique et externalité positive des dépenses publiques , Revue d'économie Politique volume 2 n°44, PP 375-380.

4. Brown, Cary E. (May 1962), « Tax incentines for investment », American Economic Review, Volume 35, n°2, PP.7-23.

5. Brun, Chambas G. (Mai-juin 1992), COMBES I.L., « Politique fiscale et croissance ». Revue d'Economie Politique, n°3, P.112.

6. Cashin P. (June 1995), « Governement Spending, Taxes an Economic Growth » IMF Staff Papers, volume 42, n°2, PP 237-269.

7. Cornwall (November 1965), "The structure of fiscal Models" Quarterly Journalof Economics, PP 608-622

8. Guillomont P. (1994), "Politique d'ouverture et croissance économique : les effets de croissance et de l'instabilité des exportations" Revue d'Economie du développement" n°1, PP 25-47.

9. Hall, Robert, E. (April 1978), « The macro economic impact of charges in income. Takes in the short and medium Runs», Journal of political Economy, volume 86, n°2 part 2, PP137-152

10. Hicks N. et Kublsh A. (septembre 1984), « Réduire les dépenses publiques dans les Pays en développement » Finance et développement, volume 21 n°3, PP 27-30.

11. Landu D. (1986), « Government and Economics Growth in a Less developed countries : an empirical study for 1960-1983» Economic development and cultural change volume 35 n°5, PP 53-89.

3. MEMOIRES

1. Bashirahishize P. (1999), Impact des recettes fiscales sur la croissance économique (1970-1998), Bujumbura, UB F.S.E.A, 115 P.

2.Muhitira A. (2004), La place de la fiscalité dans le financement de la croissance économique : une analyse empirique sur le Burundi : 1980-2001, Bujumbura, UB, F.S.E.A, 114 P.

3. Ndayikunda P. (1999), Impact de la fiscalité sur l'investissement, Bujumbura, UB, FSEA, 98 P.

4. Ndoricimpa A. (2004), Les déterminants du taux de change réel une investigation économétrique à partir d'un modèle à correction d'erreur pour quelques pays de l'Afrique subsaharienne (1980-2001), Bujumbura, UB, F.S.E.A, 118 P.

5. Ngendakuriyo F. (2003), Estimation d'un modèle à correction d'erreur d'une fonction translog de la demande d'électricité au Burundi (1976-2001), Bujumbura, UB, F.S.E.A, 114 P.

6. Niyongabo S. (2003), un modèle à correction d'erreur des déterminants de la consommation agrégée des ménages et de la croissance économique au Burundi (1975-2001), Bujumbura, UB, FSEA, 118 P.

7. Niyonzima F. (2004), Impact de la politique fiscale sur les échanges extérieurs au Burundi (1980-2001), Bujumbura, UB, FSEA, , 91 P.

8. Nsanzurwimo P. (1998), l'impact de la politique fiscale sur le développement économique du Burundi, Bujumbura, UB, FSEA, 109 P.

9. Nzirorera C. (1991), La courbe de LAFFER ; Essai de la vérification empirique pour le cas du Burundi, Bujumbura, UB, FSEA, 133 P.

10. Siniremera V. (1981), La structure fiscale et le développement économique du Burundi, Bujumbura, UB, FSEA, 65 P.

11. Tuyisenge F. (2002), Les effets des actions de politique fiscale anticipées et non anticipées sur le développement économique au Burundi, Bujumbura, UB, FSEA, 83 P.

ANNEXES.

Tableau n° 1 : Résultats de la régression de la relation de court terme.

Dependent Variable: D(PIB)				
Method: Least Squares				
Date: 10/25/07 Time: 17:47				
Sample (adjusted): 1982 2005				
Included observations: 24 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	10222.290	6503.854	1.963268	0.0432
D(ID)	6.589555	3.991050	1.493188	0.0412
D(ID(-1))	-4.480901	2.832660	-2.287921	0.0611
D(II)	5.905779	1.558632	3.468284	0.0046
D(TOU)	-5106.870	841.5189	-5.229674	0.0002
D(TPG)	-16541.86	1968.097	-8.405001	0.0000
D(TPG(-1))	-9280.828	2466.912	-2.433337	0.0004
D(PCONSP(-1))	623.594	1014.402	1.190449	0.0914
U1(-1)	-0.475045	0.221175	-1.243565	0.007
DUM91	4468.76	21361.95	2.066561	0.0132
DUM96	-74268.19	26806.95	-1.888696	0.0034
DUM99	111306.5	25140.25	4.427421	0.0008
R-squared	0.972215	Mean dependent var		19659.02
Adjusted R-squared	0.946745	S.D. dependent var		58101.42
S.E. of regression	18481.86	Akaike info criterion		22.79382
Sum squared resid	2.10E+09	Schwarz criterion		23.38285
Log likelihood	-261.5258	F-statistic		19.57322
Durbin-Watson stat	1.611871	Prob(F-statistic)		0.000006

Tableau n°2 : Données utilisées de 1980-2005(en millions de FBU).

Années	PIB	ID	II	TOU	TPG	PCONSP	M	X	CONSPU	DEPCA	TOTDEP
1980	80030.7	2596.2	6989.6	31	12.5	55.7	15114.4	5883.9	13746	10955	24701
1981	89085.6	2961.6	5994.4	27.8	10.8	56.6	14509.4	6744.3	15583	11948	27531
1982	93111	3661.1	7344.6	34.3	12.5	51.5	19280	7900.6	18183	17170	35353
1983	102146	3636.4	6844.2	32.2	11	54.4	17074.9	7493.7	20414	19541	37584
1984	120451	3985.2	10429.3	32	12.8	51	22283	11830.6	21132	20364	41496
1985	141347	4120.2	13293.9	27.6	13.1	53.2	22754.3	13279.6	22793	20113	42906
1986	140842	4912.5	15295.9	29.2	15.3	56.3	23194.5	17674.4	24252	18860	43112
1987	140480	4261.5	11560.1	30.6	12.3	57.6	25465.3	1116.9	28570	21114	49684
1988	162535	5146.6	16469.6	30.6	14.4	55.1	28884.5	18589.2	31491	25701	57192
1989	179544	5118.5	20016.8	29.7	15.1	58.1	29909.7	12292.5	36547	26115	62662
1990	193887	6485.6	18295.9	34.6	13.9	54.4	40179.3	12799.7	38334	32234	70568
1991	204951	8761.3	22686.8	40	16.8	50.8	46154.2	16644.9	39556	38307	77863
1992	258391	9417.3	23404.5	28.8	14.1	49.8	46105.7	15354.8	40653	41066	81719
1993	261952	9690.3	23029.3	34.6	14	58.4	49702.1	16801.9	48318	34492	82810
1994	251760	9078.3	27002.6	36	15.9	60.9	56510.1	26499.3	42041	27004	69045
1995	301754	9797.3	30065.3	33	16.6	54.9	58186.1	25282.4	44911	36975	81886
1996	265414	10877.2	24409.7	21.5	16.6	58.2	37331.7	11292.7	45412	32712	78124
1997	346099	11528.6	27749.3	24.1	12.5	69.6	43249.3	30767.2	50299	21975	72274
1998	404382	13587.8	42157.3	27	14.9	71	70274.6	28634.8	58630	24000	82630
1999	460266	16170.1	43786.3	23.3	20.1	65	66307.7	30970.8	63547	34314	97861
2000	576979	24257.1	62319.9	25.8	17.7	63.3	106059.3	35223	75577	38564	114141
2001	549981	28714.7	61927.1	21.1	20.8	72.6	115254.3	31978.1	106079	40073	146152
2002	584605	31872.4	63129.5	29.8	17.6	73.1	121027.9	28868.1	108750	55787	148823
2003	644680	32147.3	72358.2	34.1	17.7	71	169743	40628.7	136151	69131	191938
2004	748486	35677.4	81581.8	34.6	17.2	66.1	193605.3	52688.6	163470	84139	247609
2005	560902	41957.2	99553	62.1	27.7	73.7	286928.6	61488.3	236364	84561	320925

Source : Différents rapports de la B.R.B, tableau no 4 plus nos calculs.

Note : PIB : produit intérieur brut .

ID : impôt direct

II : impôt indirect

TOU : taux d'ouverture

TPG : taux de prélèvement global

PCONSP : part de la consommation publique

X : exportations

M : importations

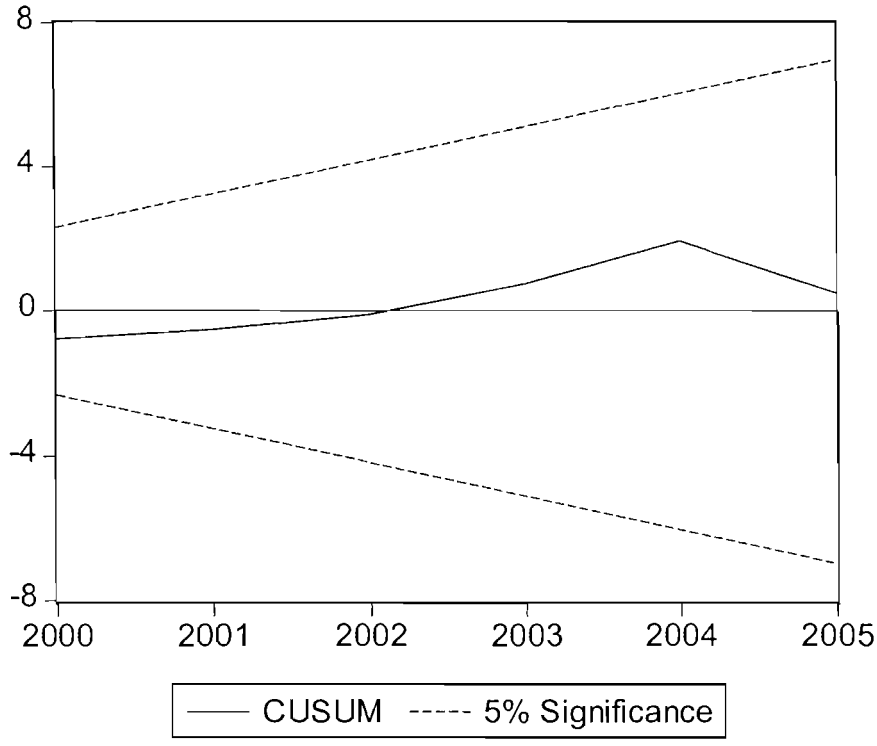
CONSPU : Consommation publique

DEPCA : Dépenses en capital

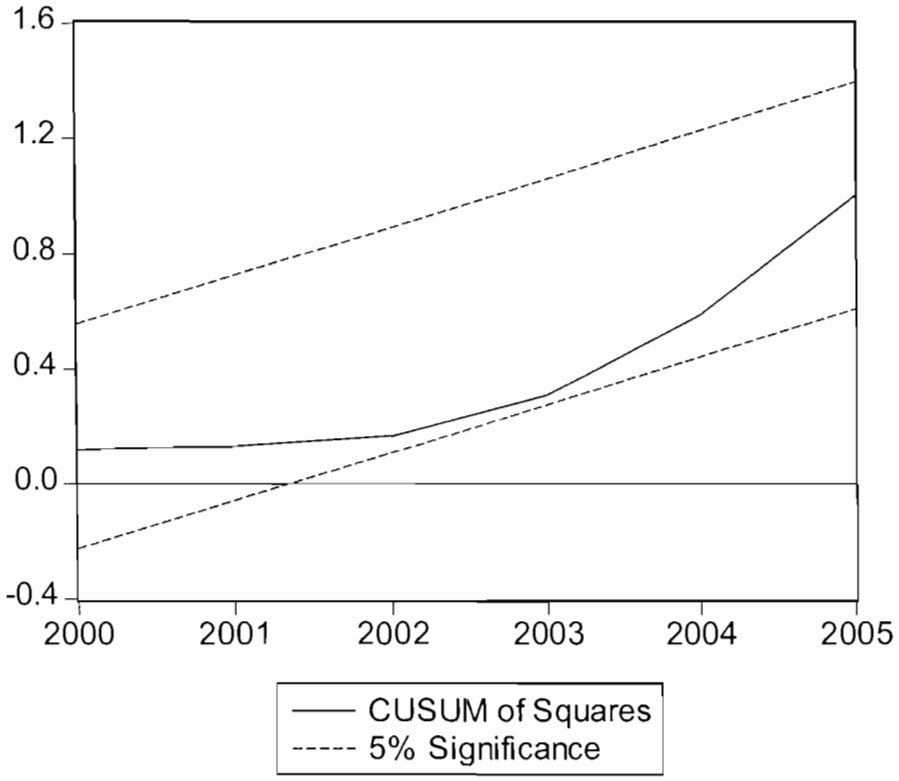
TOTDEP : Total dépenses

Graphiques des tests de stabilité de la fonction de croissance.

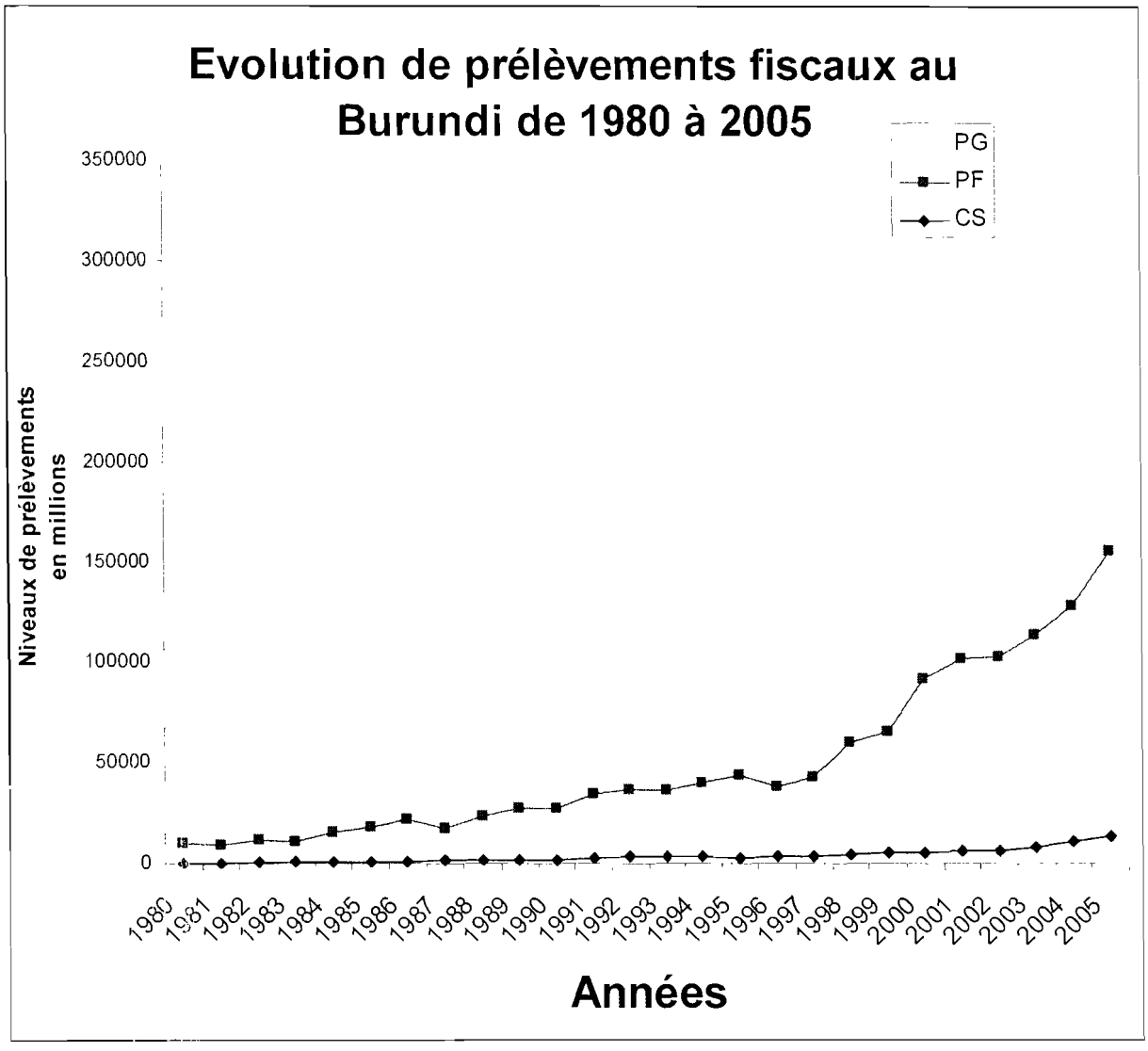
Graphique 1. cusum test.



Graphique 2. Cusum of squares test.



Graphique 3.


Evolution de prélèvements fiscaux au Burundi de 1980 à 2005
PG
PF
CS
Niveaux de prélèvements en millions
350000
300000
250000
200000
150000
100000
50000
0
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
Années